

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE

DIRECTION DES EAUX, FORETS ET DES CHASSES

INSPECTION REGIONALE DE DAKAR

**RAPPORT ANNUEL
2012**

Sommaire

1. PRESENTATION DES ASPECTS GEOGRAPHIQUES DE LA REGION

- 1.1 Découpage administratif (départements, arrondissements, communes, communautés rurales)**
- 1.2 Données démographiques**
- 1.3 Relief, climat et sols**
- 1.4 Végétation**
- 1.5 Faune**
- 1.6 Pluviométrie, hydrographie**

2. PRESENTATION DU SERVICE FORESTIER REGIONAL

- 2.1 Mission du service**
- 2.2 Organisation du service**
- 2.3 Partenaires au développement forestier**

3. PATRIMOINE FORESTIER DE LA REGION

- 3.1 Domaine classé**
- 3.2 Domaine protégé**
- 3.3 Potentiel faunique**
- 3.4 Hydrographie**

4. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT FORESTIER

- 4.1 Domaine classé.**
 - 4.1.1 Situation des carrières en forêts classées**
- 4.2 Domaine protégé.**
- 4.3 Potentiel faunique**
 - 4.3.1 Zone d'intérêt cynégétique**
 - 4.3.2 Réserves naturelles intégrales**
 - 4.3.3 Réserves naturelles spéciales.**
 - 4.3.4 Zones amodiées**
- 4.4 Hydrographie**

5. REALISATIONS DU SERVICE

5.1 Rappel des acquis majeurs de la région

5.2 Bilan des réalisations par composante thématique

5.2.1 Aménagements forestiers

5.2.2 Exploitations forestières

5.2.3 Protection des forêts

5.2.4 Reboisement et conservation des sols

5.2.5 Gestion de la faune

5.2.6 Information/sensibilisation

5.2.7 Formation

6. CONTENTIEUX

7. RECETTES FORESTIERES

8. EXECUTION DU BUDGET

9. ANALYSE DU BILAN

ANNEXES

ANNEXE 1 : SITUATION DU PERSONNEL

ANNEXE 2 : MATERIEL ROULANT

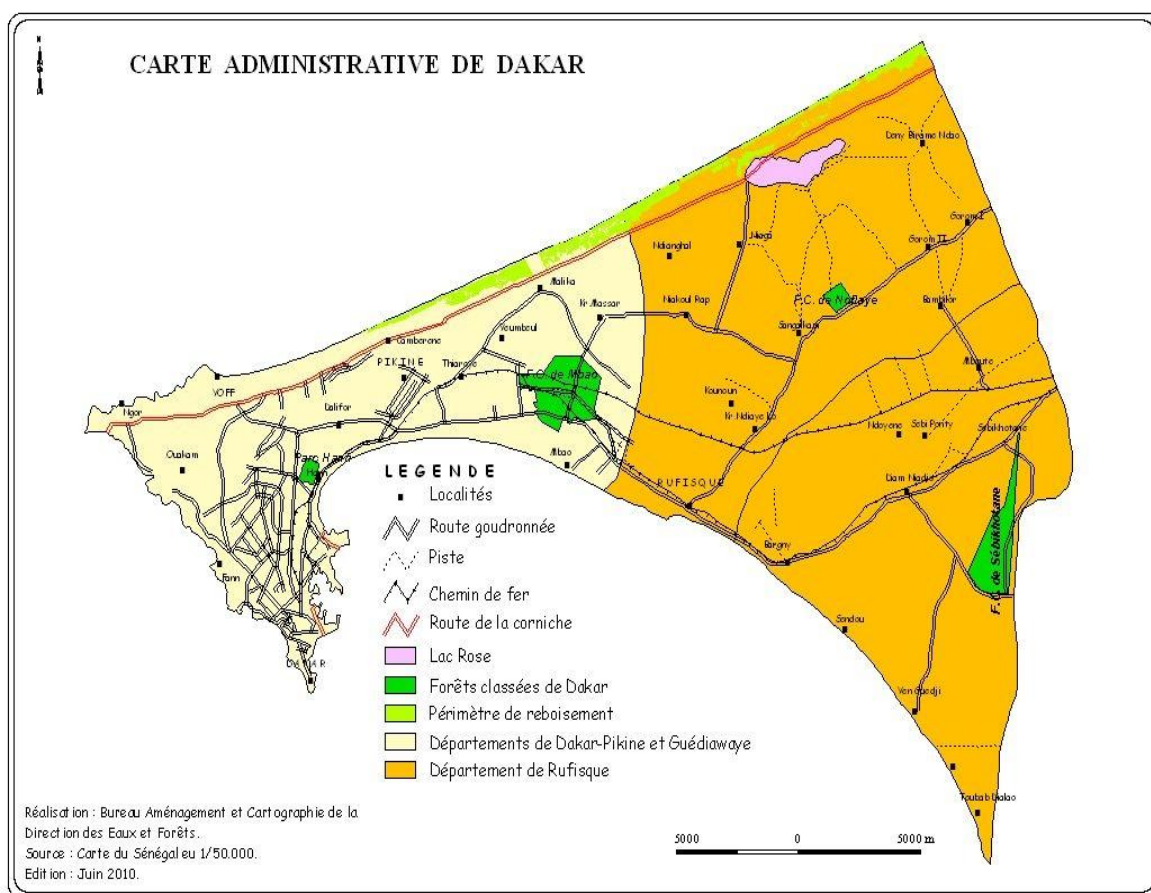
ANNEXE 3 : INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS

ANNEXE 4 : MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU

ANNEXE 5 : PARTENAIRES DU SERVICE

1. PRESENTATION DES ASPECTS GEOGRAPHIQUES DE LA REGION

Située dans la presqu'île du Cap vert, la région de Dakar s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28% du territoire national. La densité moyenne de la population, estimée à environ 4 500 habitants au km², cache des disparités importantes entre les différents départements. En effet, la densité du département de Guédiawaye est de 23 072 habitants au km², contre 12 612 pour le département de Dakar, 10 155 pour celui de Pikine et 840 pour le département de Rufisque (source ANSD, juillet 2009).



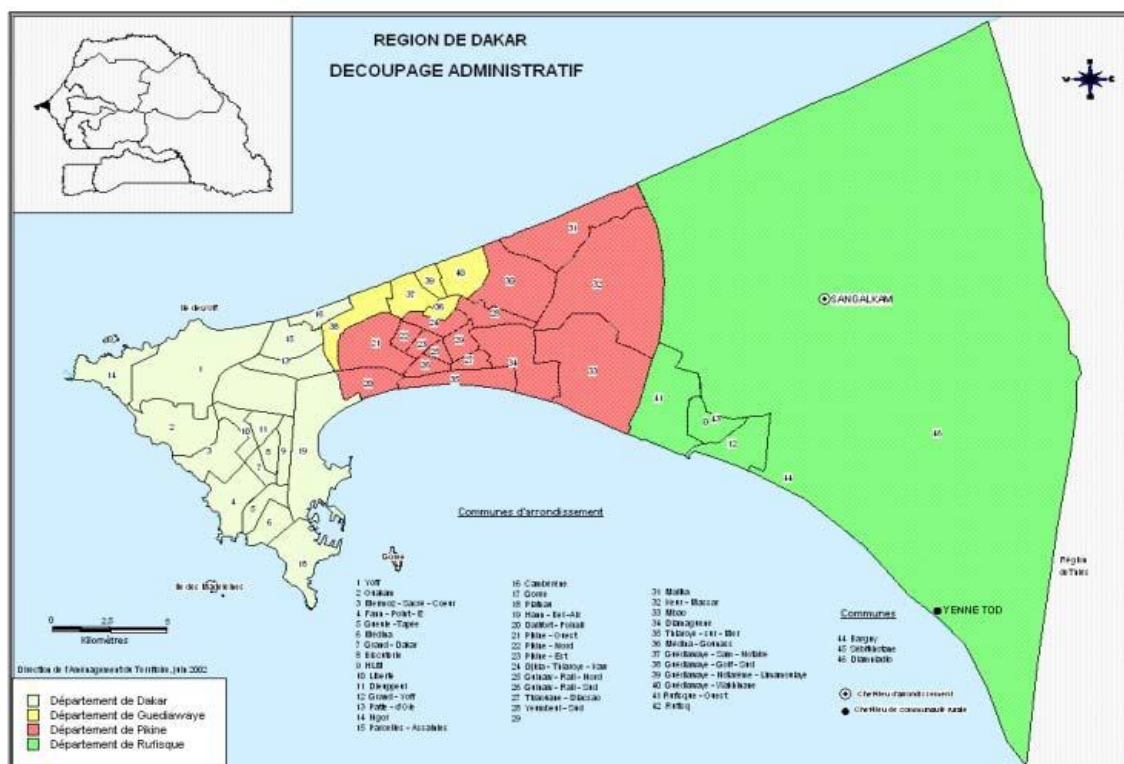
1.1 Découpage administratif

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Mais, depuis 2002, par décret n° 2002 – 166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;
- Dix arrondissements : Almadies, Dakar – Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies, Dagoudane Pikine, Niayes, Thiaroye, Rufisque, et Sangalkam;
- Quarante-trois communes d'arrondissements ;
- Deux communautés rurales : Sangalkam et Yène ;
- Quatre villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque ;
- Trois communes : Bargny, Diamniadio, Sébikotane.

Cette situation administrative est l'aboutissement d'un long processus de décentralisation qui s'est traduit par l'entrée en vigueur de la régionalisation le 1^{er} Janvier 1997.

Cette régionalisation érige la région en collectivité locale dotée d'une autonomie financière. Les communes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ont reçu la dénomination de ville et ont été divisées en communes d'arrondissements par décret n° 96- 745.



1.2 Données démographiques

Les données démographiques utilisées dans la présente situation proviennent essentiellement du recensement de 2002 /RGPH 3 et des enquêtes périodiques comme les EDS et l'ESAM entre autres. Ces sources d'informations renseignent sur des phénomènes touchant à la nuptialité, la fécondité, la mortalité, l'emploi et les migrations. En 2006, la région de Dakar de par l'état et la structure par âge et sexe est une population très jeune. Cette population demeure encore inégalement répartie dans l'espace régional déjà très réduit.

EFFECTIF ET ACCROISSEMENT

La population de la région de la région de Dakar est de 2 167 793 en 2002 (RGPH3) ; elle a été estimée en 2006 à 2 496 244 habitants. Elle se répartit en 50,02 % d'hommes contre 49,98 % de femmes. La composition par âge révèle une importante proportion de jeunes de moins de 20 ans (+ de 50 %). Les personnes âgées (60 ans et +), représentent moins de 5 % de la population. Le taux d'accroissement annuel intercensitaire est de 4 % entre 1976 et 1988, de 3,5 % entre 1988 et 2002. Et le taux d'accroissement moyen annuel de 2,96 % entre 2002 et 2006.

REPARTITION SPATIALE

La population régionale est très inégalement répartie entre les quatre départements de la région. Sur les 550 km² qu'occupe la région, le département de Guédiawaye n'occupe que 2,3 % de cette superficie mais présente la plus forte densité de population au kilomètre carré avec 22 108 habitants, suivi des départements de Dakar (13 366 habitants), Pikine (9 777 habitants) et Rufisque loin derrière (842 habitants) avec 67,6 % de la superficie régionale, demeure ainsi la zone ciblée pour les grands projets de l'Etat du Sénégal et de la région en particulier.

La région ne compte que deux communautés rurales, soit 2,7 % de la population régionale.

On distingue deux sortes de population : une population de droit composée des résidents c'est-à-dire : des sénégalais et non sénégalais ayant vécu dans le territoire national depuis 6 mois ou qui en sont absents temporairement de moins de 6 mois ; et une population de fait, composée essentiellement de sénégalais.

L'analyse de la répartition spatiale de la population selon le milieu fait ressortir qu'en zone urbaine, les populations résidentes masculines et féminines sont égales alors que pour la population de fait, les femmes (50,27%) devancent légèrement les hommes (49,73%). Le milieu rural aussi bien pour la population résidente que pour la population de fait, les hommes devancent légèrement les femmes. Pour les deux types de population, on a respectivement 51% contre 49%. Globalement, la disparité dans la répartition spatiale de la population résidente et la population de fait entre les hommes et les femmes sont faibles.

ANNEE	SEXE		TOTAL
	Masculin	Féminin	
2003	1111102	1108023	2219125
2004	1136655	1133707	2270362
2005	1162474	1159636	2322110
2006	1188765	1186013	2374778
2007	1215413	1212742	2428155
2008	1242463	1239831	2482294
2009	1269764	1267195	2536959
2010	1297350	1294841	2592191
2011	1325101	1322650	2647751
2012	1352789	1350414	2703203

1.3 Relief, climat et sols

Données climatologiques

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 latitude Nord. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, il est caractérisé, pendant une bonne période de l'année, par un micro –climat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25 %. Toutefois, l'harmattan, l'alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes. La température varie entre 17° et 25° C de décembre à avril et de 27° à 30 ° C de mai à novembre. La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juin à octobre. Elle est marquée d'une part par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace et d'autre part par une faiblesse des quantités d'eau enregistrées. Pour indication, il est important de noter que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières (1930 – 1960 et 1951 – 1980) sont respectivement de 552,2 et 472,5 mm.

Données géomorphologiques

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

a) L'extrémité occidentale qui se divise, elle – même, en trois zones :

- La zone sud – est, d'altitude comprise entre 15 et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au entre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar.

- La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle.

- La partie nord ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels d'Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

b) La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infrabasaltique et la nappe de Thiaroye.

c) La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mœstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

Végétation

La couverture végétale de la région de Dakar a connu un grand changement au profit du bâti, (CSE 2004). Ce phénomène est plus marqué à l'extrême nord-ouest de la région, sur le littoral dans le département de Guédiawaye. La Niaye de Pikine, qui était une zone de maraîchage par excellence, a évolué dans une très large mesure vers le bâti. Dans toute la partie périurbaine et rurale, les formations naturelles sont converties en zones de culture.

Par contre au niveau des massifs classés (forêts classées et périmètres de reboisement), bien qu'étant agressés, on peut noter quelques formations végétales. Les périmètres de reboisement sont des plantations mono-spécifiques de filao tandis que les forêts, il ne reste plus que des individus isolés : *Faidherbia albida* (Kad), *Parinari macrophylla* (Neew), *Adansonia digitata* (Baobab), *Maytenus senegalensis*, *Ximenia americana*, *Eleais guineensis* (Palmier à huile) en bordure des Niayes. Les essences exotiques ont pris la relève grâce aux plantations effectuées, qui concernent essentiellement *Anacardium occidentale* (Darcassou), *Eucalyptus sp* et *Casuarina equisetifolia* (Filao).

1.4 Faune

Les ressources fauniques subissent les conséquences de la dégradation du couvert végétal, du fait de la forte urbanisation qui a réduit considérablement leur habitat. Cette situation est accentuée par la prolifération des unités industrielles avec ses conséquences sur les ressources forestières.

Les quelques spécimens fauniques que l'on rencontre sont localisés autour des points d'eau et dans la zone rurale du département de Rufisque où ils sont confinés dans les reliques de végétation

Ils se résument à de rares espèces constituées essentiellement de gibiers à poils tels que les singes, les chacals communs du Sénégal, de gibiers à plumes tels les pigeons maillés, les pigeons verts, les francolins, le gibier d'eau.

1.5 Pluviométrie et hydrographie

La pluviométrie qui est répartie de juillet à octobre en année normale tourne autour de 500 mm en moyenne. Durant la saison sèche, l'état hygrométrique reste élevé. Cependant, avec le cycle de sécheresse que connaît le pays, la pluviométrie enregistrée au cours des trois dernières années est en grande partie en dessous de la moyenne sauf pour cette année avec un cumul d'environ 600 mm.

La région de Dakar dispose de ressources en eau. En plus du marigot qui longe le village de Kamb dans la Commune d'Arrondissement de Mbao pour passer derrière celui de Keur Mbaye Fall, puis sous la RN1, pour aller à se jeter dans la mer, il y a des mares et des zones dépressionnaires à inondation temporaire.

Dans la forêt classée de Mbao ; l'on note l'existence d'un réseau de puits hérité du système de captage des eaux de pluies mis en place avant l'indépendance. Ce réseau n'est plus opérationnel, du fait de la diminution de la pluviométrie mais, aussi du fait de l'absence d'entretien et de suivi.

L'on peut aussi noter l'existence de certains lacs dont ceux de Ourouway et Thiourour dans le département de Guédiawaye, du lac Mbeubess dans le département de Pikine et du lac Retba, communément appelé lac rose dans le département de Rufisque.

(Hauteur des pluies en millimètres)	
Années	Zone Ouest
	Centre-Nord
1985/86	391
1986/87	237
1987/88	463
1988/89	623
1989/90	554
1990/91	402
1991/92	354
1992/93	146
1993/94	263
1994/95	428
1995/96	552
1996/97	419
1997/98	484
1998/99	364

1999/00	589
2000/2001	538
2001/2002	535
SOURCE : DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE et DPS	
Le niveau des pluies se rapporte à la période de mai à octobre de la première année de campagne	
Zone Nord: Saint-Louis et Louga	
Zone Ouest, centre-Nord: Dakar, Thiès et Diourbel	

La région de Dakar depuis les années 2000 présente une situation pluviométrique excédentaire occasionnant des inondations dans sa banlieue notamment au niveau de Pikine et Guédiawaye.

PLUVIOMETRIQUE DAKAR						
Mois/Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Juin	7	1	1	3	24	2,5
Juillet	16,5	71	61,5	78	57	20
Août	121	71,5	165,5	251,5	148,5	142,5
Septembre	163	79	148,5	99	187	73,5
Octobre	36	1	17,5	50	30	4,5
Total	343,5	221,5	394	481,5	446,5	243

2. PRESENTATION DU SERVICE FORESTIER REGIONAL

2.1 Mission du service

La mission de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Dakar est de veiller, d'une part, à la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et d'autre part, de participer, de façon durable, la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux. Elle assure aussi une fonction de contrôle de régularité sur les rentrées des produits forestiers ligneux et non ligneux depuis le port, l'aéroport et le poste contrôle de Bargny.

2.2 Organisation du service

L'inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), de DAKAR comprend:

- une structure centrale à DAKAR située dans l'enceinte du Parc Zoologique et Forestier de Hann ;
- des structures déconcentrées suivant le découpage administratif de la région avec un secteur au niveau de chaque département : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;

Les activités de l'IREF sont réparties entre cinq composantes thématiques :

1. Aménagement et productions forestières pour le suivi de l'arrivée de toutes les productions au niveau de la région et ce par toutes les voies d'entrées (terre ; air et mer) afin d'avoir des statistiques fiables ;
2. Protection des forêts pour la sensibilisation sur les phénomènes d'extraction de sable et de la nécessité de protéger la bande de filao contre l'exploitation clandestine;

3. Gestion de la faune et des eaux continentales pour la restauration de l'habitat sauvage et la revitalisation des lacs ;
4. Reboisement et conservation des sols par des opérations d'enrichissement : d'amélioration du paysage avec une forte participation du privé dans les opérations de plantation ;
5. Suivi, évaluation, formation et sensibilisation pour assurer d'une part la mesure des efforts effectués dans la mise en œuvre du plan de travail annuel mais aussi de corriger et donner des directives pour l'atteinte de ces objectifs de développement forestier.

2.3 Partenaires au développement forestier

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Formes de collaboration avec le Service forestier
SOCOCIM	Reboisement	Supervision technique
APIX	Aménagement Forestier	Financement du plan d'aménagement de
UNCEFS	Aménagement pépinière	Mise à disposition terrain à Mbao
SAB	Aménagement pépinière	Mise à disposition terrain à Hann

3. PATRIMOINE FORESTIER DE LA REGION

3.1 Domaine classé

Nom du massif forestier classé	Texte de classement	Superficie	Superficie dégradée	Superficie déclassée.	Superficie Sous contrat/ protocole d'accord	Superficie empiétée	LOCALISATION	
							Département	Commune /CR
Périmètre de Reboisement de Mbao	Arrêté n° 979/SEF du 7 Mai 1940	800 Ha 16 a 48 ca	Pas estimée	100,07 Ha 16 a 48 ca	0	Pas estimée	Pikine	Commune d'Ardt de Mbao
Foret classée de la corniche	Arrêté n° 2614/SE du 22 juillet 1943.	100 Ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Dakar	Commune d'Ardt de Dakar Plateau

Parc national des îles de la Madeleine	<i>Décret N° 76 0033 du 16 janvier 1976 sa gestion est régie par l'Arrêté N° 7164-24 juin 1976/PM/DGT</i>	45 Ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Dakar	Commune d'Ardt Fann Ponit E
Sébikhotane	Décret n° 0570 du 01 février 1950	2250Ha dont 520 ha dans Dakar	Pas estimée	100 has	0	Pas estimée	Rufisque	
Forêt classée de Dény Youssouf	arrêté N° 1287 du 02 avril 1946.	268 ha 46a 86ca	Pas estimée	0	100 has	Pas estimée	Rufisque	Communauté rurale Sangalkam

Nom du massif forestier classé	Texte de classement	Superficie	Superficie	Superficie dégradée	Superficie déclassée.	Superficie Sous contrat	Superficie empiétée	LOCALISATION	
		totale	Boisée						
								Département/	Commune /CR
Périmètre de reboisement de Malika	Arrêté n° 0568 du 01 février 1950.	681 ha	Pas estimée	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Pikine	<i>Yembeul Nord, Malika, Keur Massar</i>
Le Périmètre de reboisement du Lac Retba	Arrêté N° 4085 du 31 mai 1955	1 500 ha	Pas estimée	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Rufisque	communauté rurale de Sangalkam et une partie de la commune d'arrondissement de Malika

Le Périmètre de reboisement de Cambèrène	Arrêté n° 14 SEF du 03 janvier 1950	15 ha 9a		Pas estimée	0	0		Dakar, Guédiawaye	Comm. D'ardt des Parcelles assainies, Golf Sud, Sahm notaire
La réserve botanique de Noflaye	arrêté N° 3406/SEF du 05 avril 1957	15 ha 9a		Pas estimée	0	0		Rufisque	C.R. Sangalkam
Le Parc Forestier et Zoologique de Hann	Arrêté n° 3042 du 29 août.	80 ha à l'origine et 60 ha aujourd'hui	pas estimée	Pfz pas estimée	Pfz néant	2 ha avec le Poney club	Pfz non estimée	Dakar	Sr Comm d'ardt de Hann

Aire Protégée	Problèmes de gestion			
	Enjeux	Difficultés	Menaces	Risques
Forêts classés :Mbao-Corniche-Sébikotane- Dény Youssef-	- Préservation de la biodiversité	- Matérialisation limites	- Absence de plan de gestion pour les forêts de la corniche, de Sébi et Dény Youssouph :	- Pauvreté, face aux problèmes de survie, les populations se tournent vers les maigres ressources de la forêt
	- Poumon vert et régulateur hydrique ;	- Morcellement et titre de propriété délivrés	- Non application du plan d'aménagement des forêts Mbao ;	- Dégradation/Disparition
	- Enjeux culturels (sacrifices, pratiques mystiques- bain)	- Absence d'implication des populations dans la gestion	- Dépôt d'ordures ménagères, gravats, etc.	- Déclassement (du fait de la forte pression foncière)
	- Promotion du développement local à partir des ressources naturelles	- Insuffisances de moyens humains, financiers et logistiques	Coupes abusives	
			- Divagation des animaux	
			- Déversement des eaux d'inondation dans la forêt de Mbao ;	
			- Extension des cultures : F. Mbao, Sébi et Dény Y.	

			- Extension aménagements immobiliers dans toutes les forêts classées ;	
Périmètres de reboisement	- Gestion participative d'une forêt à retombées économiques intéressantes ;	- Dépôts d'ordures ménagères	- Vieillessement peuplement de filaos	- Avivement des dunes vives
		- Exploitations irrégulières de fialo	- Absence de régénération naturelle	- Déclassement, au profit des habitations
	- Préservation biodiversité	- Non participation des populations riveraines dans les opérations de protection/reboisement	- Extraction de sable	
	□		- Occupations irrégulières ;	
			- Existence d'un PDU dans la zone de Tivaouane Peulh, tenant pas cpte du statut du périmètre	
Réserve de Noflaye	- Préservation de la biodiversité	- Inefficacité du comité de gestion	- Divagation du bétail (pb. clôture)	- Appauvrissement de la biodiversité

	- Développement de l'écotourisme		- Empiètements	
	- Enjeux scientifique		- Exploitation irrégulière des plantes (pharmacopée traditionnelle)	
Parc forestier et zoologique/Hann	- Offrir aux générations présentes et futures un environnement sain avec toutes les composantes de la forêt ;	- Insuffisances des moyens financiers, humains et matériels ;	- Dégradation des peuplements forestiers, et des parterres	-Perte de la biodiversité ;

	- Lutter contre les pollutions (CO2, poussière, etc.) et les nuisances (bruits sonores) ;	- Procédures administratives de gestion des crédits lourdes et inadaptées ;	- Inondations ;	- Dégradation des peuplements forestiers ;
	- Participer à l'éducation environnementale ;	- Dégradation des infrastructures et équipements		- Prolifération d'espèces végétales envahissantes ;
	- Montrer la capacité du service à bien gérer le patrimoine forestier ;	-Déficit de renforcement de capacités des agents		- Salinisation des eaux et du sol ;

	- Permettre aux populations de pratiquer des activités récréatives, sportives, etc. ;	- Déficit d'information du public sur le parc		- Dépeuplement du zoo ;
	- Permettre aux élèves et étudiants d'améliorer leur connaissances dans les domaines végétale et faunique ;			- Inaccessibilité du public à certains endroits du parc

	- Contribuer dans le tourisme de découverte à vendre la destination Sénégal ;			
	- Augmenter les recettes financières du Trésor public, par des rentrées des visiteurs.			

Nombre total de massifs : 05

Total superficie forêts classées de la région : 1733 ha 63 a 34 ca.....

Taux de classement : à 0%, Taux de boisement Non déterminé, Taux d'empiètement Non déterminé

3.2 Domaine protégé

Le domaine protégé est constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir et dans les zones urbaines. Il comprend, entre autres, les boisements des mamelles, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Les parcs à Baobab marquent fort bien le paysage dans la zone de Bargny-Diamnadion et constituent des indicateurs de Sols calcaires où la culture du Sorgho est bien adaptée.

3.3 Potentiel faunique

Dans le domaine protégé de la région de Dakar, les ressources fauniques sont aujourd'hui quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existant. Cet état de fait est de l'apanage de l'occupation anarchique des terres résultant de la reconversion de l'espace disponible en zone d'habitation et à la prolifération des unités industrielles.

La faune, aujourd'hui répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

3.4 Hydrographie

L'hydrologie de la région de Dakar est caractérisée par l'existence de lacs et/ou marigots au niveau de la région ce qui pourrait présenter un intérêt écologique certain mais aussi économique avec l'écotourisme. Cependant, de nombreuses voies d'écoulement naturel des eaux sont obturées à cause de l'urbanisation occasionnant ainsi des inondations.

4. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT FORESTIER

La problématique du développement forestier au niveau de la région de Dakar est surtout marquée par la restauration de l'écosystème forestier qui présente un double intérêt :

- Écologiquement cela permet de rétablir l'équilibre écologique ;
- Délimiter le terroir forestier de l'état afin de lutter contre les empiétements en forêts classées.

4.1 Domaine classé

Nom du massif forestier	Phase de pré-aménagement	Plan d'aménagement	Réalisation plan d'aménagement	Observations
Forêt Classée de Mbao	C	Oui	Non commencée	Financement indisponible
Aménagement de la Bande des filao	C	Oui	En cours d'exécution	Mise en œuvre dans le cadre du PADEN

NB : Phase de pré-aménagement : si la forêt a été délimitée mettre **d**, si bornée mettre **b**, si pancartée **p**, si cartographiée **c**.

Plan d'aménagement : mettre **oui** ou **non**

Réalisation du plan d'aménagement : préciser en cours d'exécution ou non exécution

Il reste entendu que le responsable du SE devra détenir une copie de chaque plan d'aménagement.

4.1.1 Situation des carrières en forêts classées.

Officiellement il n'existe aucune carrière dans la région de Dakar.

4.2 Domaine protégé

Nom du massif	Phase de pré-aménagement	Plan de gestion ou d'aménagement	Réalisation plan de gestion ou d'aménagement	Observations
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

Le domaine protégé est constitué de formations forestières naturelles situées dans les zones de terroir et dans les zones urbaines. Il comprend, entre autres, les boisements des mamelles, des villages traditionnels de Ngor et Yoff, de la SONEES près de Hann, de Grand Yoff, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam. Les parcs à Baobab marquent fort bien le paysage dans la zone de Bargny-Diamnadiou et constituent des indicateurs de Sols calcaires où la culture du Sorgho est bien adaptée.

4.3 Potentiel faunique

4.3.1 Zone d'intérêt cynégétique

Il n'existe pas de zone d'intérêt cynégétique dans la région de Dakar

4.3.2 Réserves naturelles intégrales

D'après l'acte de classement, la réserve de Noflaye est considérée comme réserve naturelle intégrales mais, dans la pratique, telle n'est pas le cas.

Nom	Localisation	Superficie	Principales espèces	Observations
Noflaye	Rufisque	15 ha 9 a		

4.3.4 Zones amodiées

La région est fermée à la chasse.

4.4 Hydrographie

L'Hydrographie de la région est composée par les lacs Wouye ; Retba et Tanma

5. REALISATIONS DU SERVICE

5.1 Rappel des acquis majeurs de la région

Au niveau de la région de Dakar le service forestier a eu des acquis majeurs en matière de gestion des ressources naturelles avec ;

- 1) l'implantation de la bande de filao avec un plan d'aménagement forestier pour sa gestion ;
- 2) l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Mbao mise en place d'un dispositif de contrôle au niveau des principaux points d'entrée de la ville à savoir le port l'aéroport et le poste contrôle de Bargny.

5.2 Bilan des réalisations par composante thématique

5.2.1 Aménagements forestiers

Domaine classé

Nom du massif	Opérations planifiées	Opérations réalisées	Intrants /Input			Origine du budget	Observations
			Prévus	Reçus	Utilisés		
Gestion des plantations de filao dans les Niayes	7 ha	Oui	ND	ND	ND	ND	
Plan d'action et d'urgence de la forêt de classée de Mbao élaboré et mis en œuvre.	Le plan d'aménagement de la FCM partagé est disponible	Oui	ND	ND	ND	APIX	
Restructuration de la forêt classée de la corniche	Relevés des coordonnées géographiques au GPS et draft de la carte préparé	Oui	ND	ND	ND	ND	

NB : Dans la colonne opérations réalisées : il s'agit de répondre par **oui ou par non**. Si l'opération n'est pas entièrement réalisée la réponse est non. Si l'opération n'est pas achevée, vous pouvez l'inscrire et donner un commentaire dans la zone observation. Bien noté qu'elle ne sera pas prise en compte au niveau central tant qu'elle n'aura pas été achevée. Il vous est loisible, à la suite du tableau, d'ajouter tout commentaire pertinent sur les opérations planifiées et/ou réalisées.

Domaine protégé

Le domaine protégé de la région de Dakar est entièrement occupé par le bâti.

5.2.2 Exploitations forestières

Le charbon de bois est exclusivement exploité dans les forêts aménagées des régions de Kolda, Tambacounda et Sédhiou.

La région de Dakar n'est pas une zone de productions forestières. Par contre c'est une zone par excellence de consommation de produits forestiers ligneux et non ligneux.

En effet une bonne partie de la production de bois énergie charbon de bois et bois de chauffe arrive au niveau de Dakar.

Pour l'année 2012 les rentrées de charbon de bois enregistrées au niveau du poste de contrôle de Bargny s'élève à 1046942,5 quintaux de charbon de bois soit 5297 camions comme l'indique le tableau suivant.

Rentrée de charbon de bois pour l'année 2012

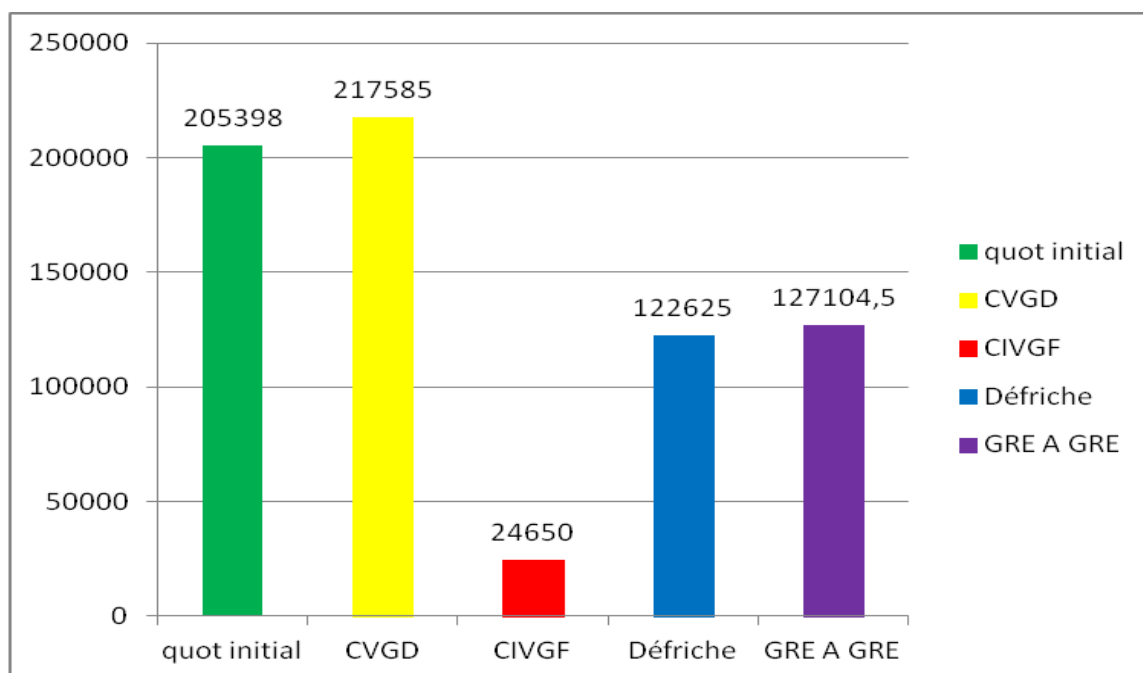
Récapitulatif charbon de bois		
Région	qte/qx	nbre cam
Kold/Sédh	349580	1797
Tamba	697362,5	3500
TOTAL	1046942,5	5297

Rentrée de charbon en provenance de Tambacounda en quintaux

Structures	1 trimes	2 trimes	3 trimes	4 trimes	Cumul	
	qte/qts	qte/qtx	qte/qtx	qte/qtx	qte/qtx	nbre cami
quot initial	87018	33950	20175	64255	205398	1031
CVGD	38755	29955	94900	53975	217585	1093
CIVGF	5000		10100	9550	24650	125
Défriche	48825	62600	6600	4600	122625	614
GRE A GRE	16900	97200	800	12204,5	127104,5	637
TOTAUX	196498	223705	132575	144584,5	697362,5	3500

Les comités villageois ont été très performants durant la campagne d'exploitation forestière 2012 au niveau de la région de Tambacounda.

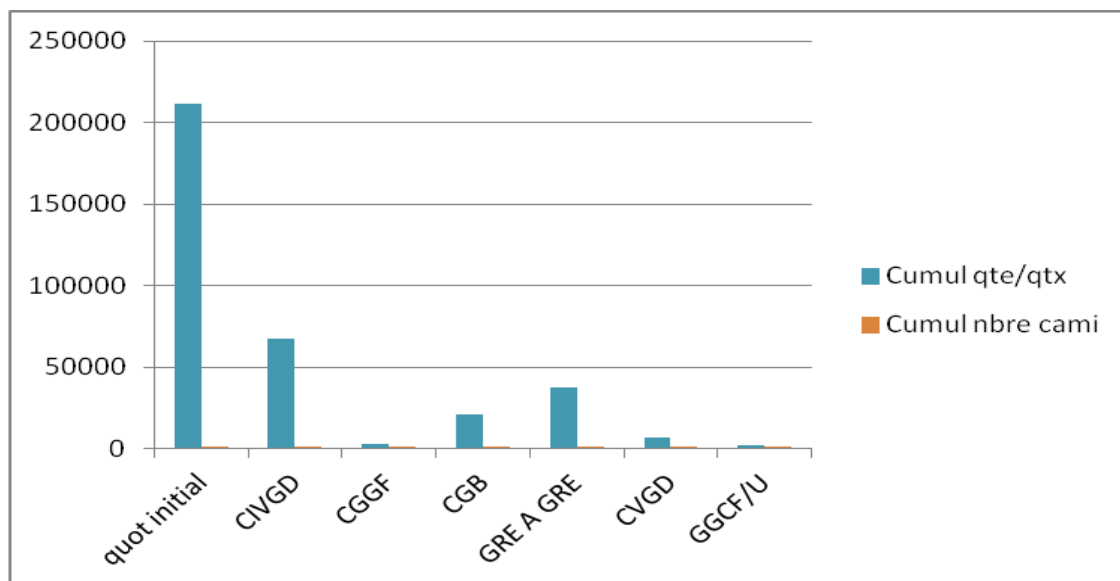
Le quota initial (les exploitants forestiers) et les comités villageois de développement ont été les principaux producteurs de charbon de bois.



Rentrée de charbon en provenance de Kolda et Sédhiou pour l'année 2012

structures	1er trimes	2 trimes	3 trimes	4 trimes	Cumul	
	qte/qtx	qte/qtx	qte/qtx	qte/qxt	qte/qtx	nbre camion
quota initial	70945	69105	23950	47715	211715	1030
CIVGD	0	18375	27950	20875	67200	341
CGGF	0	1770	1275	0	3045	16
CGB	0	6000	11000	3975	20975	96
GRE A GRE	3310	28510	5200	725	37745	191
CVGD	1700	0	2600	2600	6900	113
GGCF/U	2000	0	0	0	2000	10
TOTAUX	77955	123760	71975	75890	349580	1797

Au total 349 580 Quintaux de charbon de bois sont issus des régions de Kolda et de Sédhiou.



Rentrée de charbon en provenance de Kolda pour l'année 2011

Le quota initial a été surtout exécuté au niveau de la région de Kolda suivi des comités villageois.

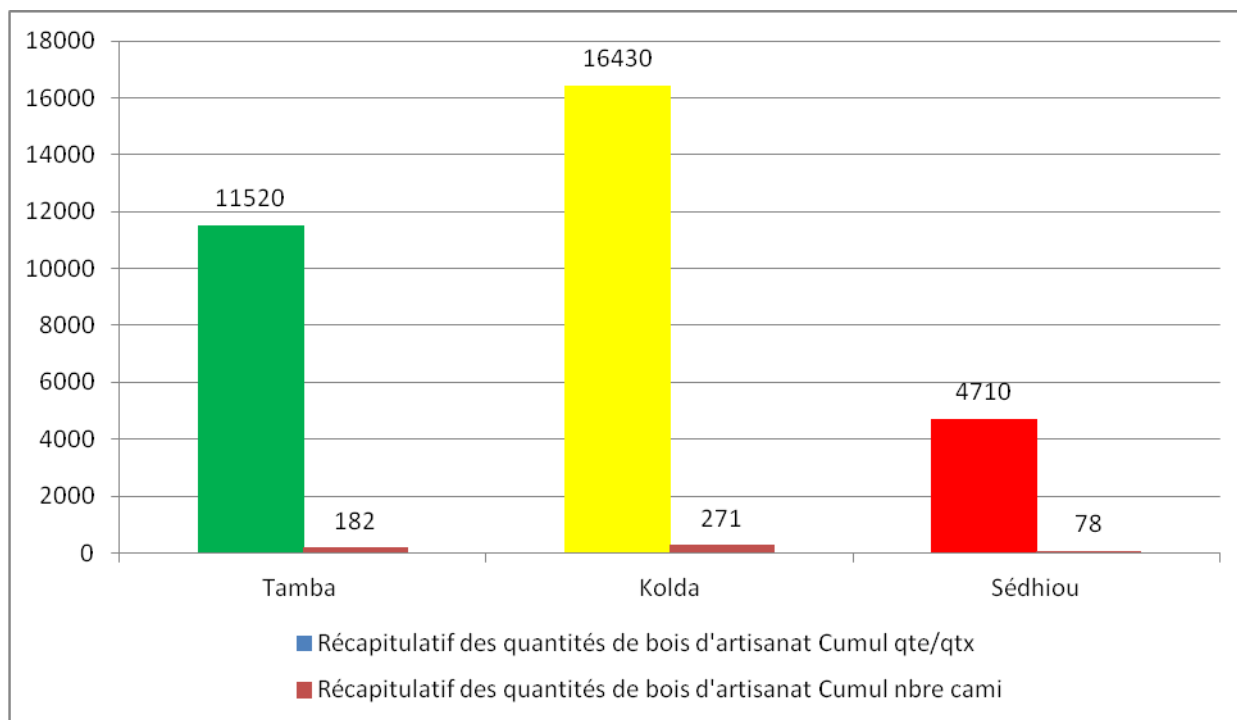
LE BOIS D ARTISANAT

Le bois d'artisanat à usage de sculpture est exploité au niveau des régions de Tambacounda, Kolda et Sédhiou comme le montre le tableau suivant.

Rentrée de bois d'artisanat pour l'année 2012

Récapitulatif des quantités de bois d'artisanat		
Régions	Cumul	
	qte/qtx	nbre camion
Tamba	11520	182
Kolda	16430	271
Sédhiou	4710	78
TOTAUX	32660	531

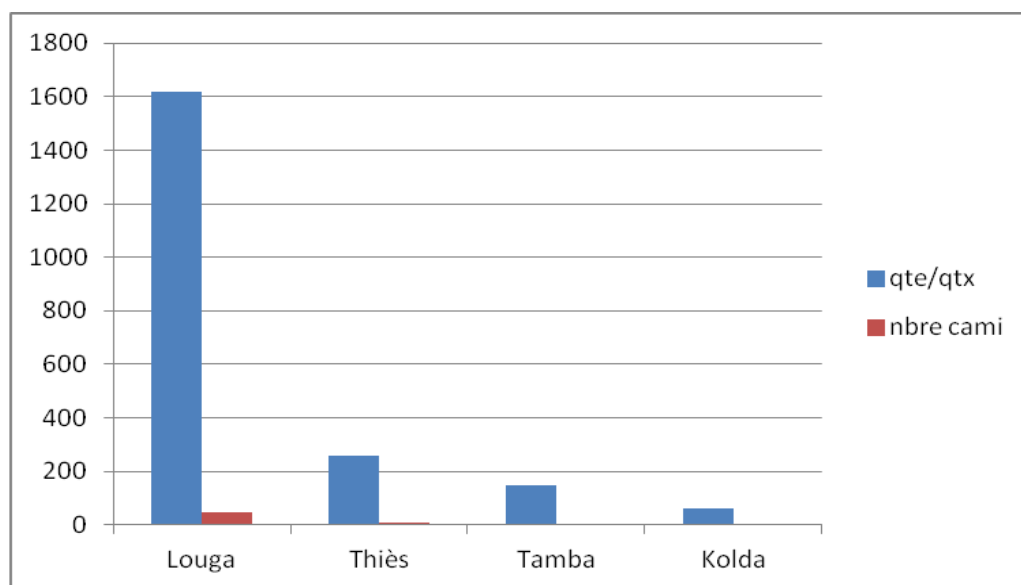
Rentrée de bois d'artisanat à usage de sculpture au niveau de Dakar.



LE BOIS DE FEU

Le bois de feu est un produit qui n'est pas contingenté donc son exploitation est libre à condition de payer la taxe qui est de 500 FCFA le quintal.

Ce bois de feu est issu de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la bande de filao.
Rentrée de bois de filao dans Dakar en 2012



Le bois de filao rentré dans Dakar est surtout en provenance de la région de Louga.

Bois d'œuvre local en provenance des zones de production

Le bois d'œuvre est entièrement exécuté dans la région de Kolda.

REGION	Cal cédra	Teck	Linke	Dimb	T. noir	T. blanc	Gmélina	Kapokier	Santan
	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3	m3
ZIGUINCHOR	1400,26	78	146,806	21	8	8	3	0	0
KOLDA	52,841	0	127,908	31,75	0	24	0	15,462	0
Sédhiou	480,201	39	273,18	100,811	4	4	18	0	76
TOTAUX	1933,302	117	547,894	153,561	12	36	21	15,462	76

Le bois de Teck est parvenu à Dakar sous forme de vente de produits saisis en provenance de la région de Ziguinchor.

L'entrée du bois de chauffe à Dakar est formellement interdite. Certaines quantités ont fait l'objet d'autorisations Exceptionnelles, pour les besoins de célébration de Gamou. Le cumul fait cent vingt (120) stères.

Suivi du bois importé par société et par pays d'importation

Bois débité

SOCIETES	ORIGINE	BOIS BLANC		BOIS ROUGE	
		TONNAGE	CUBAGE	TONNAGE	CUBAGE
SIBA	Ghana	330,559	436,387		
	Cameroun	2719,931	4203,431	2160,143	2950,435
	C. Ivoire	6386,441	12314,73	1555,03	2065,954
	France	116,929	292,324		
SOUS-TOTAL 1		9553,86	17246,9	3715,17	5016,39
SOABOIS	C. Ivoire	131,457	239,01		
	Ghana	416,989	508,637		
	France	779,142	1356,41		
SOUS-TOTAL 2		1327,59	2104,06		
SAB	Cameroun	1587,847	2475,791	883,91	1017,393
	C. Ivoire	3665,395	6832,009	1795,697	2167,835
SOUS-TOTAL 3		5253,24	9307,8	2679,61	3185,23
BATIPLUS	Ghana	4289,077	5637,907		
	Cameroun	2112,909	3316,687	2416,952	3194,988
	C. Ivoire	4175,115	7762,136	1421,625	1945,363
	France	144	243,242		

SOUS-TOTAL 4		10721,1	16960	3838,58	5140,35
PARTICULIERS	C. Ivoire	428,62	801,743	269,998	375,63
	Cameroun			167,896	229,995
SOUS-TOTAL 5		428,62	801,743	437,894	605,625
SOSEMAT	Cameroun			703,473	893,847
	Ghana	26,362	34,797		
SOUS-TOTAL 6		26,362	34,797	703,473	893,847
TOTAUX		27310,8	46455,2	11374,7	14841,4

SOCIETES	ORIGINE	BOIS BLANC		BOIS ROUGE	
		TONNAGE	CUBAGE	TONNAGE	CUBAGE
SIBA	Espagne	41,518	63,069		
	Chine	163,2	266,79		
	C. Ivoire	3748,451	8825,154		
	Cameroun	814,016	1452,257	285,253	478,609
SOUS-TOTAL 1		4767,19	10607,3	285,253	478,609
SOABOIS	C. Ivoire	76,637	168,906		
SOUS-TOTAL 2		76,637	168,906		
BATIPLUS	Maroc	10,012	28,863		
	Cameroun	677,07	1529,568	137,229	260,701
	C. Ivoire	1065,681	2160,712		
	Gabon			234,912	440,697
SOUS-TOTAL 3		1752,76	3719,14	372,141	701,398
TOTAUX		6596,59	14495,3	657,394	1180,01

PAPIER – CARTON

SOCIETES	ORIGINE	PAPIER CRAFT	PAPIER CARTON
		TONNAGE	TONNAGE
LA ROCHETTE	BRESIL	2021,446	—
SOUS TOTAL 1		2021,446	—
SIBA	FRANCE	32,901	
SOUS TOTAL 2		32,901	
TOTAUX		2054,347	

PORTES ET ACCESSOIRES

SOCIETES	ORIGINE	TONNAGE	NATURE DU PRODUIT	Observations
SIBA	Irlande	98,51	PORTES MASSONITES	
	Espagne	173,458		
	Chilie	42,98		
SOUS-TOTAL 1		314,948		
BATIPLUS	RCI	15,095	PORTES ISOPLANES	1080 PORTES
SOUS-TOTAL 2		15,095		75 PORTES
AMSA-ASSURANCE VIE	RCI	2	PORTES ISOPLANES	
SOUS-TOTAL 3		2		
TOTAUX		332,043		

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Récapitulatif autres produits forestiers						
Produits	Unités	1trimes	2trimes	3trimes	4trimes	Cumul
Balais à manches	Pièce	4670	8542	6300	23640	43152
Balais simples	Pièce	11510	5311	2450	23760	43031
Calebasses	Pièce	0	0	0	0	0
Cure-dents	Kg	900	400	0	100	1400
Dankh	Kg	0	1100	0	0	1100
Diguidiè	Kg	0	5690	0	0	5690
Ditakh	Kg	6390		19845	344470	370705
Ecorces diverses	Kg	200	300	0	0	500
Encens	Kg	0	0	0	0	0
Eponges	Kg	0	0	0	0	0
Eventails	Pièce	0	0	0	0	0
F. de rônier	Kg	1300	9800		3750	14850
F. diverses	Kg	0	0	0	0	0
Feuilles de baobab	Kg		50			50
Fruit de baobab en poudre	Kg	5000	0	0	0	5000
G. arabique	Kg	235500	89100	70500	500	395600
G. mbepp	Kg	54130	3800	0	4000	61930
Gingembre	Kg	620	530	0		1150
Gomme div	Kg	1000	440	0	210	1650
Gowé	Kg	650	4870	2000	240	7760
Grain néré	Kg	0	300	0	0	300
H. palme	L	434991	7220	1200	380	443791
Jujubes	Kg	0	16380	35475	169228	221083
Jujubes gâteaux	Kg	0	0	0	0	0

Karité	Kg	0	0	1650	0	1650
Konkorong	Kg	0	0	0	0	0
Lalo F. B	Kg	0	200		300	500
Leug	Kg	0	0	0	3120	3120
Madd	Kg	0	251250	168890	700	420840
Nététou	Kg	30859	29400	34750	16300	111309
Noix d'acajou	Kg	0	0	0	0	0
Noix de Palme	Kg	0	0	0	0	0
Objet d'art	pièce	0	0	0	0	0
Oule	Kg	300	1650	0	0	1950
Pain de singe	Kg	257950	177110	114580	69778	619418
Paniers GM	Pièce	480	0	100	270	850
Paniers PM	Pièce	153	0	100	670	923
Piment noir	Kg	4050	11300	2800	1800	19950
Pois sucré	Kg	0	0	0	0	0
R. diverses	Kg	1550	650	420	6600	9220
Solom	Kg	2180	2100	41055	3400	48735
Soump	Kg	53605	9970	700	28400	92675
Tamarin	Kg	20821	1550	5900	5500	33771
Toll	Kg	0	0	210400	3920	214320
Van	Pièce	0	0	0	0	0
Manches	pièce	0	0	0	0	0

IMPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET D'ARTISANAT

		Mali	Gambie	Guinée	RCI	Total
Balais à manches	Pièce	40	0	49440	0	49480
Balais simples	Pièce	450	106000	88285	0	194735
Calebasses	Pièce	207	0	2817	0	3024
Cure-dents	Kg	31150	3145	36290	0	70585
Dankh	Kg	901659	3480	19425	0	924564
Diguidiè	Kg	6547	6100	11000	0	23647
Ditakh	Kg	640	168570	0	0	169210
Ecorces diverses	Kg	0	0	0	0	0
Encens	Kg	21180	0	0	0	21180
Eponges	Kg	2255	0	0	305	2560
Eventails	Pièce	104	0	0	0	104
F. de rônier	Kg	560	5600	0	0	6160
F. diverses	Kg	65	0	0	0	65
Feuilles de baobab	Kg	0	0	0	0	0
Fruit de baobab en poudre	Kg	880	0	0	0	880
G. arabe	Kg	15346	0	0	0	15346
G. mbepp	Kg	180	0	0	0	180
Gingembre	Kg	39495	0	10050	0	49545

Gomme div	Kg	150	0	0	0	150
Gowé	Kg	4160	4895	5260	0	14315
Grain néré	Kg	3200	0	14900	0	18100
H. palme	L	2820501	9760	357590	679000	3866851
Jujubes	Kg	56815	0	990	0	57805
Jujubes gâteaux	Kg	17620	0	0	0	17620
Karité	Kg	112195	0	1185	0	113380
Konkorong	Kg	18610	0	0	0	18610
F. Baobab Lalo	Kg	30	0	0	0	30
Leug	Kg	0	0	0	0	0
Madd	Kg	3990148	330300	389700	0	4710148
Nététou	Kg	21943	8780	78015	0	108738
Noix d'acajou	Kg	0	0	0	0	0
Noix de Palme	Kg	0	0	0	0	0
Objet d'art	pièce	0	0	0	0	0
Oule		4289	0	450	0	4739
Pain de singe	Kg	328430	401020	43710	0	773160
Paniers GM	Pièce	0	0	0	0	0
Paniers PM	Pièce	0	0	0	0	0
Piment noir	Kg	8540	46947	474160	0	529647
Poids sucré	Kg	101936	0	0	0	101936
R. diverses	Kg	0	0	100	0	100
Solom	Kg	0	0	2760	0	2760
Soump	Kg	0	0	1500	0	1500
Tamarin	Kg	440827	2925	48840	51080	543672
Toll	Kg	90	0	0	0	90
Van	Pièce	0	0	0	0	0
Manches	pièce	0	0	0	0	0

5.2.3 Protection des forêts

Activités des comités de LCFB

Nom du comité	Localisation	Date de création	Nombre membres	Activités Réalisées	Niveau d'équipement	Origine du budget
Samgalkam	Samgalkam	ND	ND	Sensibilisation	ND	ND
Yéne	Yéne	ND	ND		ND	ND
Diamniadio	Diamniadio	ND	ND		ND	ND
Sébikhotane	Sébikhotane	ND	ND		ND	ND
Kamb	Kamb	ND	ND		ND	ND
Fass Mbao	Fass Mbao	ND	ND		ND	ND
Keur Mbaye Fall	Keur Mbaye Fall	ND	ND		ND	ND

Malika	Malika	ND	ND		ND	
Total						

Ouverture de pare-feu

Localisation	Nbre km planifiés	Nbre km réalisés	Moyens utilisés	Intrants /Input			Origine du budget
				Prévus	Reçus	Utilisés	
FCM		0					
Total		0					

Création de pare-feu verts

Localisation	Nbre km réalisés	Année de réalisation	Observations
RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS
Total			

Feux précoces

Localisation	Nbre ha planifiés	Nbre ha réalisés	Intrants /Input			Origine du budget
			Prévus	Reçus	Utilisés	
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Total						

Feux de brousse

Localisation Département, CR	Date début	Date extinction	Implication populations	Intervention des engins	Superficie brûlée	Nature des dégâts
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

5.2.4 Reboisement et conservation des sols

Introduction

La campagne de reboisement 2012 a été marquée par un déficit de criard de gaines forestières pour entamer la campagne de production de plants. A cela s'ajoute l'alimentation en eau de la pépinière de Hann qui cette année a été un des plus importants facteurs limitant de la campagne de production.

Au cours de cette campagne 2012, ces contraintes ont impacté ont beaucoup négativement influencé sur le nombre de plants produit.

A celles- là, sont venues, cette année, se greffer le recrutement tardif des pépiniéristes. Ces pépiniéristes non seulement ont tardés a être recrutés mais le nombre et la durée de recrutement ont été insuffisant. Cet ensemble a fortement pesé sur la production de plants dans les pépinières en régie, au cours de la campagne nationale de reboisement 2012.

Malgré cette situation difficile, diverses opérations ont été menées dont notamment : les plantations d'alignement le long de certaines artères, dans le périmètre de reboisement des

Niayes, des plantations d'arbres d'ombrage dans les mosquées et les écoles, des plantations de haies vives/ brise- vent et divers appuis en plants fruitiers dans les vergers.

Ces opérations ont été faites avec les populations prises individuellement ou organisées mais aussi, avec d'autres structures sociales, ONG etc.

Rappel des prévisions

Les prévisions de la campagne de reboisement 2012 au niveau de la région de Dakar s'élèvent globalement à 2 545 000 plants. De façon détaillée, elles se présentent comme suit :

Tableau 1- Prévisions production de plants par type de pépinière.

Pépinières	Dakar	Guédiawaye	Rufisque	Pikine	Total
Prévision					
Régie	500 000	0	0	500 000	1 000 000
Privées	500 000	30 000	300 000	700 000	1 530 000
Individuelles	0	0	0	0	0
Scolaires	1 000	0	0	0	15 000
Total	1 001 000	30 000	300 000	1 200 000	2 545 000

Au niveau des réalisations physiques, les prévisions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 – Prévisions de réalisations physiques.

Type de plantations	Dakar	Guédiawaye	Rufisque	Pikine	TOTAL
Plantations massives (Ha)	6	7	100	22	135
Plantations linéaires (Km)	4,58	5	90	10	109,58

Production de plants

Dans la région de Dakar la production de plants est, généralement, assurée par les pépinières en régie et celles des privés. Cette dernière catégorie de pépinières est, surtout, constituée de fleuristes qui vendent leurs productions ; leur recensement n'est pas exhaustif.

Pour cette année 2012 les privées ont dominés la production au niveau de la pépinière de Dakar avec

Les pépinières en régie sont celles de Hann et de Mbao. Elles utilisent un personnel permanent au nombre de seize (16), dont neuf (9) à Hann et sept (7) à Mbao. A côté de ce personnel permanent pris en charge à même le budget de l'Inspection régionale, il existe, aussi, un personnel saisonnier recruté spécifiquement pour les besoins de la campagne de reboisement. Ce personnel est pris en charge par la Direction des Eaux et Forêts, soit sur le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), soit sur le Programme d'Appui budgétaire (PADF).

Ces pépinières en régie accueillent certains partenaires qui y sont installés pour leur production personnelle qui est comptabilisée sur celle des privés. En plus de ces pépinières en régie et des pépinières privées, il existe des pépinières scolaires implantées à l'intérieur des écoles et conduites par les élèves.

Les départements de Guédiawaye et de Rufisque ne disposent pas de pépinières en régie. Ils sont approvisionnés à partir des pépinières de Hann et de Mbao.

De façon globale, la production des plants au niveau de la région de Dakar pour le compte de la campagne nationale de reboisement est présentée sur les tableaux ci-dessous.

Cette production régionale comprend celle en régie, celle faite par les privés et celle des pépinières scolaires.

Ainsi, au cours de la campagne 2012 la production totale de plants tout type de pépinières confondues est d'un cinq cent soixante deux mille neuf cent quarante six (**857 319**) plants.

Situation production globale de plants CNR_2012

Tableau 3- production globale de plants région de Dakar CNR 2012

ESPECES	TYPES DE PEPINIERES					TOTALS	ANALYSE	
	Régie	Commune	Privée	Villageoise	Scolaire			
FORESTIERES							Taux	Taux
Acacia melifera	62156	0	6545	0	0	68701	20%	8%
Casuarina equisetifolia	20320	0	12965	0	0	33285	10%	4%
Eucalyptus sp	62238	0	0	0	0	62238	19%	7%
Prosopis juliflora	13445	0	0	0	0	13445	4%	2%
Abzadirachta indica	0	0	1850	0	0	1850	1%	0%
Accacia bévinosa	2050	0	0	0	0	2050	1%	0%
Accacia mangium	1030	0	0	0	0	1030	0%	0%
Accacia sénégale	3888	0	0	0	0	3888	1%	0%
Accacia seyal	2770	0	0	0	0	2770	1%	0%
Adansonia digitata	450	0	0	0	0	450	0%	0%
Albizia lebbeck	7890	0	0	0	0	7890	2%	1%
Anacardium occidentale	10300	0	0	0	0	10300	3%	1%
Azadirachta indica	500	0	0	0	0	500	0%	0%
Cassia siaméa	3570	0	0	0	0	3570	1%	0%
Casuarina équisetifolia	50360	0	0	0	0	50360	15%	6%
Cordia mixta	10385	0	0	0	0	10385	3%	1%
Delonix regia	1160	0	0	0	0	1160	0%	0%
Faidherbia albida	1190	0	0	0	0	1190	0%	0%
Gmelina arborea	8589	0	300	0	0	8889	3%	1%
Hura crepitans	105	0	250	0	0	355	0%	0%
Khaya sénégale	1525	0	0	0	0	1525	0%	0%
Lawsonia inermis	6110	0	0	0	0	6110	2%	1%
Leucaena leucocephala	5034	0	0	0	0	5034	2%	1%
Mélaleuca leucadendron	25	0	0	0	0	25	0%	0%
Moringa oleifera	410	0	7550	0	350	8310	2%	1%
Peltophrum ferriginum	5510	0	0	0	0	5510	2%	1%

Terminalia mentali	24003	0	540	0	0	24543	7%	3%
SOUS-TOTAL	305013	0	30000	0	350	335363	100%	39%
FRUITIERES FORESTIERES								0%
<i>Terminalia catappa</i>	1130	0	500	0	0	1630	41%	0%
<i>Zizyphus mauritiana</i>	325	0	200	0	0	525	13%	0%
Autres	0	0	1800	0	0	1800	46%	0%
SOUS-TOTAL	1455	0	2500	0	0	3955	100%	0%
FRUITIERES								0%
<i>Psidium guajava</i>	0	0	5000	0	0	5000	5%	1%
<i>Citrus limonium</i>	0	0	14095	0	0	14095	15%	2%
<i>Carica papaya</i>	0	0	20075	0	0	20075	21%	2%
<i>Annonas muricata</i>	0	0	5550	0	0	5550	6%	1%
<i>Citrus volcameriana</i>	0	0	2650	0	0	2650	3%	0%
Autres	0	0	45130	0	0	45130	47%	5%
<i>Citrus sinensis</i>	1545	0	0	0	0	1545	2%	0%
<i>Mangifera indica</i>	2025	0	0	0	0	2025	2%	0%
SOUS-TOTAL	3570	0	92500	0	0	96070	100%	11%
ORNEMENTALES								0%
<i>Delonix regia</i>	12153	0	750	0	0	12903	3%	2%
<i>Cordia sebastiana</i>	2000	0	1500	0	0	3500	1%	0%
<i>Peltophorum ferrugineum</i>	1888	0	550	0	0	2438	1%	0%
<i>Acalypha rubra</i>	3360	0	25000	0	0	28360	7%	3%
<i>Corol</i>	1680	0	12000	0	0	13680	3%	2%
<i>Nerium oleander var. alba</i>	5040	0	18545	0	0	23585	6%	3%
<i>Jatropha florifera</i>	3360	0	35600	0	0	38960	9%	5%
<i>Hibiscus rosa sinensis</i>	3360	0	25470	0	0	28830	7%	3%
<i>Staphytarpheta longipedunculata</i>	1680	0	17540	0	0	19220	5%	2%
<i>Bougainvillea bicolor</i>	3360	0	24560	0	0	27920	7%	3%
<i>Clerodonderon glauca</i>	3360	0	3676	0	0	7036	2%	1%
<i>Lochnera rosea</i>	1680	0	24560	0	0	26240	6%	3%
<i>Alamanda cathartica var. flava</i>	0	0	5475	0	0	5475	1%	1%
<i>Aralia guifolea</i>	3360	0	25075	0	400	28835	7%	3%
<i>Cordia mixa</i>	641						0%	0%
Autres	0	0	154699	0	250	154949	37%	18%
SOUS-TOTAL	46922	0	375000	0	650	421931	100%	49%
TOTAUX	356960	0	500000	0	1000	857 319		100%

Les plants forestiers représentent 39 % de la production totale contre 11% pour les plantes fruitières et 49 % pour les plantes ornementales. Les difficultés liées à l'approvisionnement de en gaines et semences de même que la disponibilité de l'eau expliquent la non performance Concernant les espèces forestières l'eucalyptus et l'acacia melifera et le filai sont les productions les plus fortes avec respectivement 8% et 7% de taux de représentativité suivis du filao avec 6% comme taux de représentativité. Il faut signaler que ces taux sont en dessous des taux de ceux de l'année dernière.

Pour les espèces fruitières le Citrus limonum avec un taux de représentativité de 1(et carica papaya avec 21% et anona muricata avec 6%.

Pour les plantes ornementales jatropha florifera est l'espèce la plus produite avec 9 % de représentativité suivis de acalypha rubra, hibiscus rosa sinensis, aralia guifoley avec 10% et de bouguinvillea bicolor0%.

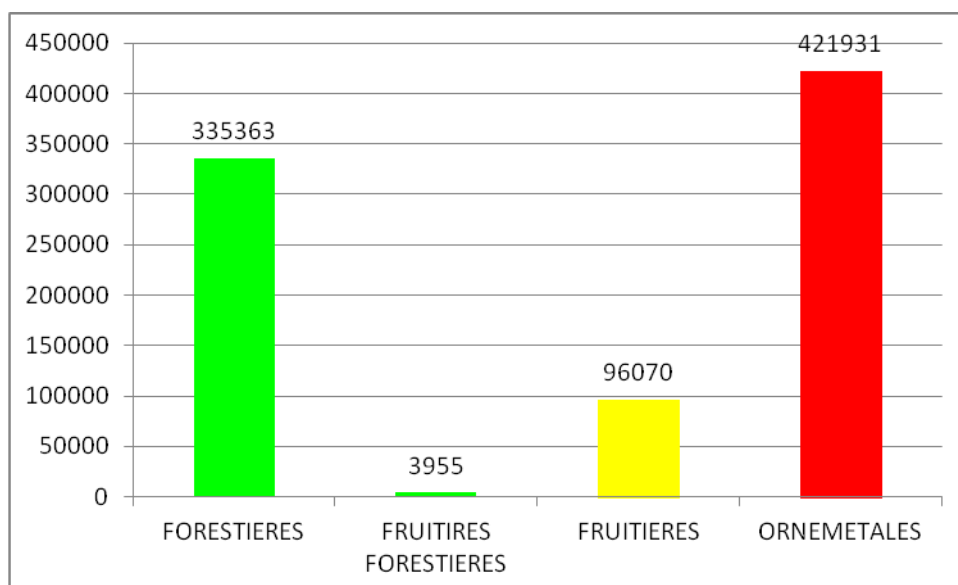


Figure 1 Production de plant par type

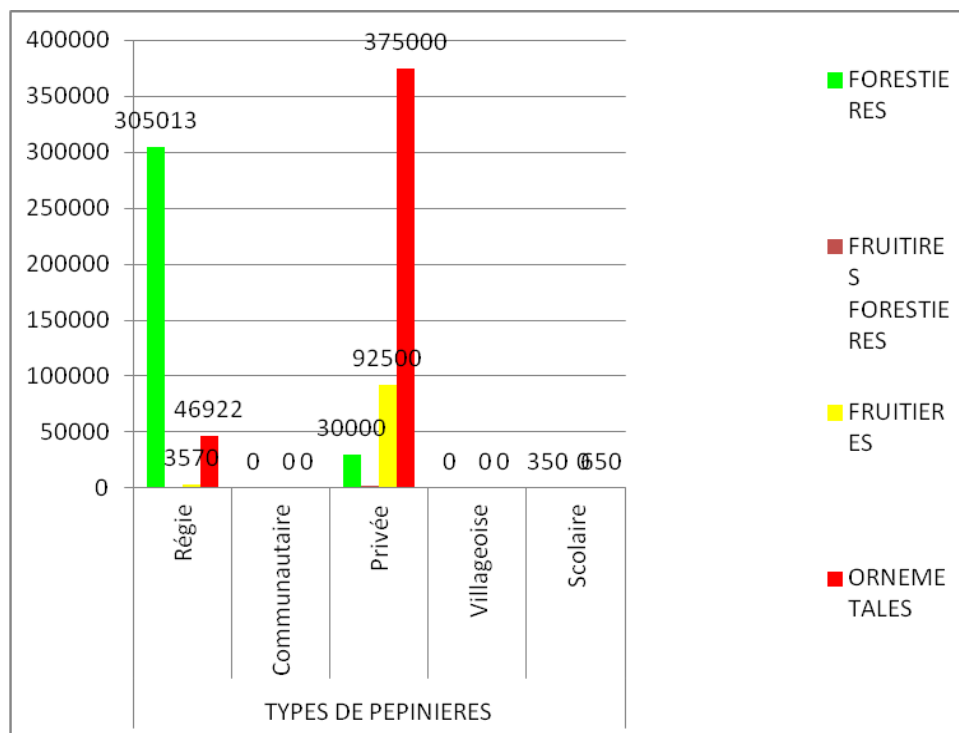


Figure 2 Production de plants par types de pépinières.

Analyse production de plants dans les pépinières en régie

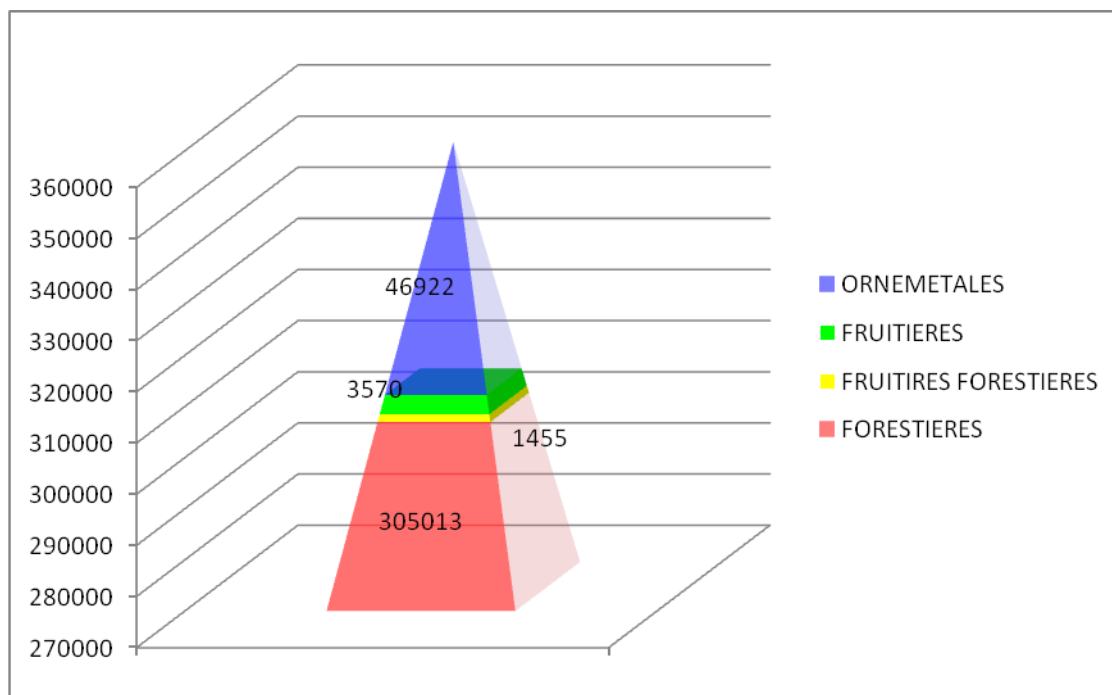
Le tableau ci-dessous fait la situation globale de la production de plants dans les pépinières en régie et par catégories d'espèces à savoir : espèces forestières, fruitières, fruitières et ornementales.

Tableau 4- Production de plants par catégorie d'espèces dans les pépinières en régie

PEPINIERE EN REGIE		
TYPES DE PLANTS	Régie	Taux
FORESTIERES	305013	85%
FRUITIRES FORESTIERES	1455	0%
FRUITIERES	3570	1%
ORNEMENTALES	46922	13%
TOTAUX	356960	100%

L'analyse du tableau montre une prédominance de la production des espèces forestières sur les autres espèces (85%).

Le graphique ci-dessous reflète le plus la situation comparative de la production par espèce dans les pépinières en régie.



Production de plant en régie

Tableau 5- production globale de plants par pépinière en régie

Espèces	P. Mbao	P Hann	Total
Forestières	209 298	114 251	323 549
Fruitières	3 500	95 600	99 100
Ornementales	1 285	421 581	422 866
Total	214 083	631 432	845 515
T%	25%	75%	100%

La production de la pépinière de Hann représente 25% de la production des pépinières en régie contre 75% pour la pépinière de Mbao. La production de la pépinière de Mbao est qualitativement plus importante que la production de la pépinière de

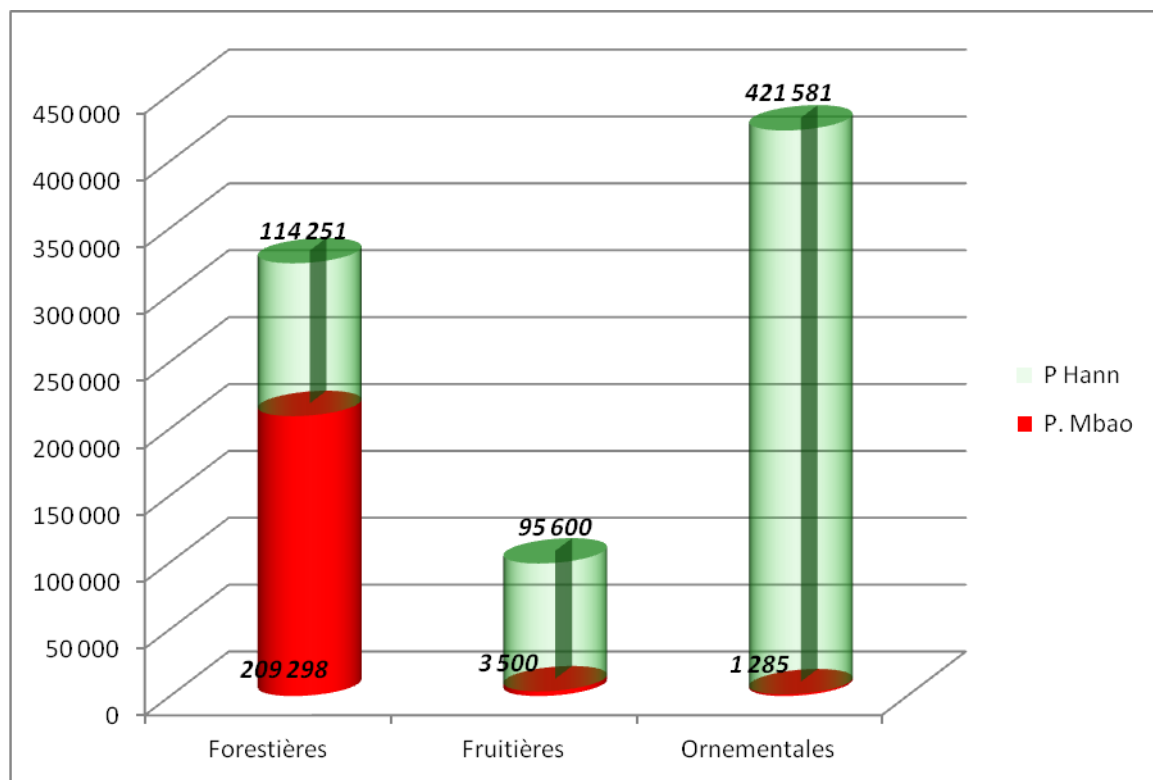


Figure 3 Comparaison de la production par type d'espèces dans les pépinières en régie
De façon détaillée, la production des plants au niveau des départements se présente comme suit :

Département de Dakar

La production du département de Dakar s'élève à 631432 plants ; elle regroupe celle faite en régie dans la pépinière de Hann (500 000 plants) et celle des pépinières privées (130 432 plants) et mille (1000) plants pour les pépinières scolaires.

De façon détaillée, cette production se présente comme suit :

Tableau6- Production de plants département de Dakar

Tableau- Production de plants de département de Dakar						
	TYPES DE PEPINIERS					
ESPESCES	Régie	Commune	Privée	Villageoise	Scolaire	TOTAUX
FORESTIERES						
Acacia melifera	13856	0	6545	0	0	20401
Casuarina equisetifolia	20320	0	12965	0	0	33285
Eucalyptus sp	21328	0	0	0	0	21328
Prosopis juliflora	5600	0	0	0	0	5600
Abzadirachta indica	0	0	1850	0	0	1850
Gmelina arborea	800	0	300	0	0	1100
Hura crepitans	0	0	250	0	0	250
Leucaena leucocephala	2304	0	0	0	0	2304
Moringa oleifera	0	0	7550	0	350	7900
Terminalia mentali	19693	0	540	0	0	20233
SOUS-TOTAL	83901	0	30000	0	350	114251
FRUITIERES FORESTIERES						
Terminalia catappa	600	0	500	0	0	1100
Zizyphus mauritiana	0	0	200	0	0	200

Autres	0	0	1800	0	0	1800
SOUS-TOTAL	600	0	2500	0	0	3100
FRUITIERES						
<i>Psidium guajava</i>	0	0	5000	0	0	5000
<i>Citrus limoneum</i>	0	0	14095	0	0	14095
<i>Carica papaya</i>	0	0	20075	0	0	20075
<i>Annonas muricata</i>	0	0	5550	0	0	5550
<i>Citrus volcameriana</i>	0	0	2650	0	0	2650
Autres	0	0	45130	0	0	45130
SOUS-TOTAL	0	0	92500	0	0	92500
ORNEMENTALES						
<i>Delonix regia</i>	11803	0	750	0	0	12553
<i>Cordia sebastiana</i>	2000	0	1500	0	0	3500
<i>Peltophorum ferrugineum</i>	1888	0	550	0	0	2438
<i>Acalypha rubra</i>	3360	0	25000	0	0	28360
<i>Corol</i>	1680	0	12000	0	0	13680
<i>Nerium oleander var.alba</i>	5040	0	18545	0	0	23585
<i>Jatropha florifera</i>	3360	0	35600	0	0	38960
<i>Hibiscus rosa sinensis</i>	3360	0	25470	0	0	28830
<i>Staphytarpheta longipedonculata</i>	1680	0	17540	0	0	19220
<i>Bougainvillea bicolor</i>	3360	0	24560	0	0	27920
<i>Clerodonderon glauca</i>	3360	0	3676	0	0	7036
<i>Lochnea rosea</i>	1680	0	24560	0	0	26240
<i>Alamanda catarthica var.flava</i>	0	0	5475	0	0	5475
<i>Aralia guifoley</i>	3360	0	25075	0	400	28835
Autres	0	0	154699	0	250	154949
SOUS-TOTAL	45931	0	375000	0	650	421581
TOTAUX	130432	0	500000	0	1000	631432

Département de Pikine

Le département de Pikine abrite la pépinière en régie de Mbao. Cette dernière accueille des partenaires qui y sont installés pour la production de plants, leurs productions étant comptabilisées dans celle des privés.

Le niveau de production totale de cette pépinière est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7- Production de plants département de Pikine

ESPECES	PLANTS PRODUITS	PLANTS DISTRIBUES	PLANTS DISPONIBLES
Accacia sénégale	3888	250	3638
Accacia melliféra	48300	300	48 000
Accacia seyal	2770	50	2720
Accacia mangium	1030	630	400
Accacia bévinosa	2050	50	2000
Adansonia digitata	450	0	450
Albizia lebbek	7890	390	7500

Azadirecta indica	500	0	500
Anacardium occidentale	10300	300	10 000
Casuarina équisetifolia	50360	2860	47 500
Cassia siaméa	3570	270	3300
Cordia mixta	10385	385	10 000
Delonix regia	1160	160	1000
Eucalyptus camaldulensis	40910	4110	36 800
Faidherbia albida	1190	0	1190
Gmélina arboréa	7975	1475	6500
Khaya sénégaleensis	1525	25	1500
Leucaéna leucocéphala	2730	230	2500
Lawsonia inermis	6110	110	6000
Mélaleuca leucadendron		25	200
Moringa oleifera	410	410	-
Peltophérum ferruginum	5510	310	5200
Prosopis juliflora	7845	205	7700
Terminalia mentalis	4205	205	4000
Terminalia cattapa	530	30	500
Zizyphus mauritiana	325	125	200
SOUS-TOTAL	222143	12845	209298
Citrus sinensis	1545	45	1500
Mangifera indica	2025	25	2000
SOUS-TOTAL	3570	70	3500
Gmélina arboréa	84	0	84
Cordia mixta	641	0	641
Delonix regia	350	0	350
Hura crépitens	105	0	105
Terminalia mentalis	105	0	105
SOUS-TOTAL	1285	0	1285
TOTAL GENERAL	226998	12915	214083

Département de Guédiawaye et de Rufisque

Ces deux départements ne possèdent pas de pépinières en régie et les pépinières n'ont pas pu être montées à cause des perturbations de l'année scolaires.

Production de plants par rapport aux prévisions

Comme souligné plus haut, les difficultés liées au recrutement tardif des pépiniéristes, à l'approvisionnement en gaines et à l'alimentation en eau de la pépinière de Hann ont fortement perturbé la production de plants dans les pépinières en régie. A cela sont venues s'ajouter les contraintes liées à la disponibilité de camion pour le ramassage de litière de filao et de sable, pour la préparation de terreau et le rempotage.

L'analyse du tableau ci-dessous reflète cette situation. En effet, le taux d'exécution des prévisions est de 22% globalement avec des performances qui tournent autour de 18% pour le département de Dakar et de 32% pour le département de Pikine.

Tableau 8- Niveau de réalisations des prévisions en matière de production de plants

Pépinières	Dakar	Guédiawaye	Rufisque	Pikine	Total
Prévision					
Régie	500 000	0	0	500 000	1 000 000
Privées	500 000	30 000	300 000	700 000	1 530 000
Individuelles	0	0	0	0	0
Scolaires	1 000	0	0	0	15 000
Total	1 001 000	30 000	300 000	1 200 000	2 545 000
Réalisation	631 432	0	0	214 083	845 515
Ecart	-369 568	-30 000	-300 000	-985 917	-1 982 054
T%	63%	0%	0%	18%	22%

La présentation graphique permet d'avoir une meilleure visibilité du niveau de production globale de plants comparée aux prévisions.

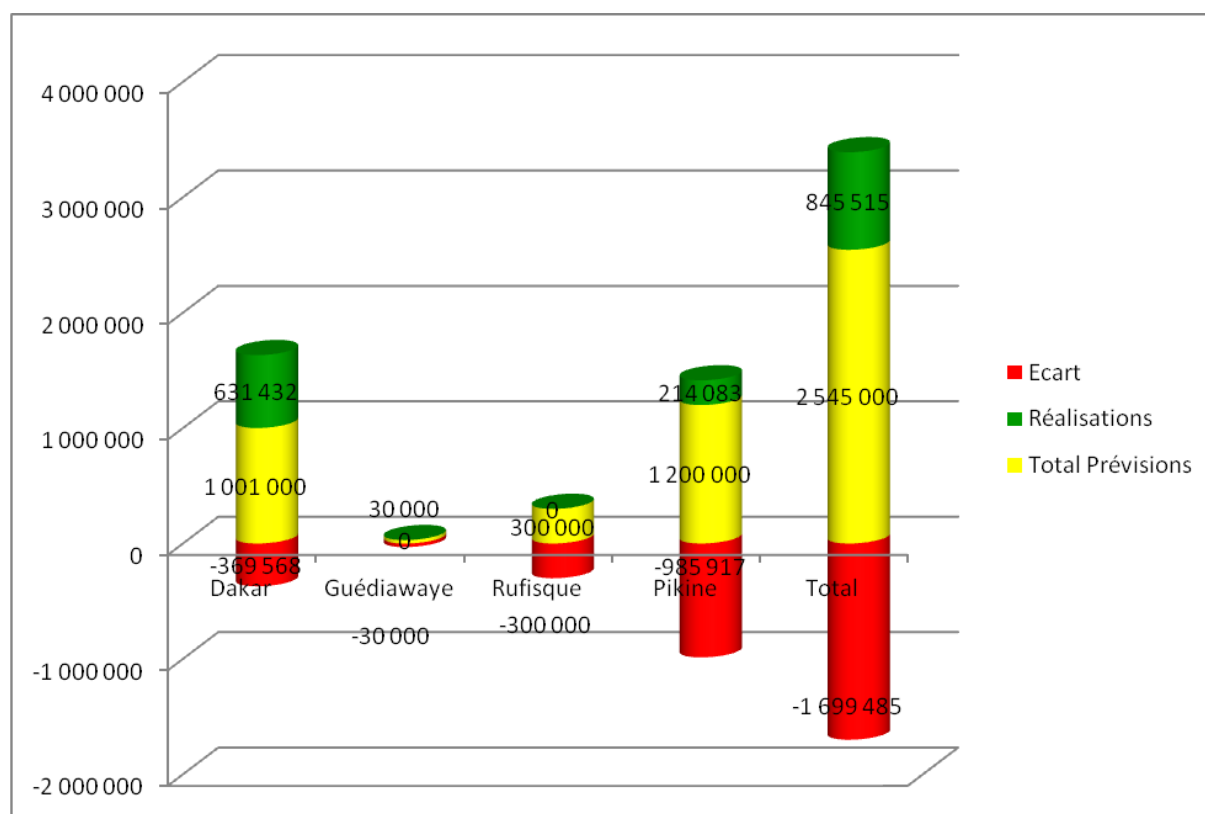


Figure 4 Niveau de réalisation des prévisions par type département

Distribution de plants

Distribution globale de plants dans les pépinières en régie

Dans les pépinières en régie de Hann et Mbaou, la cession des plants est gratuite, alors que dans les pépinières privées, les plants sont vendus. Le taux de distribution général est de 58%. Ce taux est de 14% au niveau de Dakar et de 81% au niveau de Mbaou

Tableau 9 Niveau de Distribution des plants au niveau de la région de Dakar.

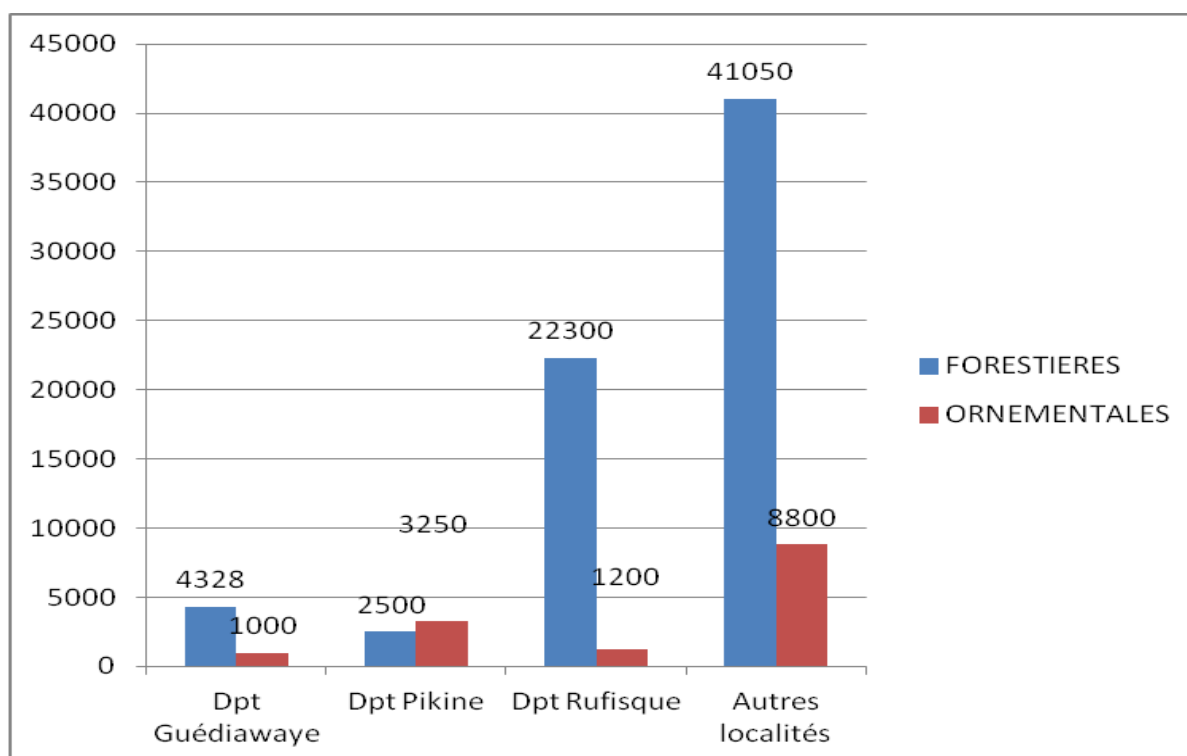
Désignation	P. Hann	P Mbao	Total
Production	631 432	214 083	562 946
Distribution	85 684	173 118	326 379
T%	14%	81%	58%

Distribution des plants dans la pépinière de Hann

La situation de la distribution des plants dans la pépinière de Hann est présentée dans le tableau ci-dessous. Les espèces forestières les plus demandées sont le filao et l'eucalyptus tandis que le citrus lemon et le cordia sebastina pour les espèces ornementale

Tableau 10- Distribution des plants pépinière en régie de Hann

	LOCALITES						
ESPESCES	Dpt Guédiawaye	Dpt Pikine	Dpt Rufisque	Autres localités	TOTAL	Analyse	
	ORNEMENTALES						
Casuarina equisetifolia	1500	500	10000	5000	17000	24%	20%
Prosopis juliflora	0	0	2500	1500	4000	6%	5%
Acacia melifera	0	0	5850	8000	13850	20%	16%
Eucalyptus sp	328	0	3500	17500	21328	30%	25%
Terminalia mentali	2500	2000	450	9050	14000	20%	17%
SOUS-TOTAL	4328	2500	22300	41050	70178	100%	83%
	ORNEMENTALES						0%
Delonix regia	500	2500	500	7500	11000	77%	13%
Cordia sebastiana	200	500	200	550	1450	10%	2%
Peltophorum ferrugineum	300	250	500	750	1800	13%	2%
SOUS-TOTAL	1000	3250	1200	8800	14250	100%	17%
TOTAUX	5328	5750	23500	49850	84428		100%



Distribution des plants dans la pépinière de Mbao

Au niveau de la pépinière de Mbao, les données qui nous sont parvenues sont globales et ne permettent pas une bonne analyse sur le niveau et la qualité de la distribution (espèce, destination, période etc.) Au total 183 333 plants ont fait l'objet de distribution soit 48% de la production.

Réalisations physiques

Célébration de la journée de l'arbre

Comme partout à travers les autres régions, la journée de l'arbre a été célébrée le dimanche 5 août 2012 dans le département de Dakar. La Commune d'Arrondissement de Ouakam a abrité la cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte même de la mairie d'arrondissement. La cérémonie a été présidée par l'Adjointe au Gouverneur chargé du Développement avec la présence du préfet du département de Dakar, du maire de la commune, du président du conseil régional de Dakar et du directeur du centre de suivi écologique.

Plantations

Au niveau régional, les réalisations sont de 22,63 hectares pour les plantations massives et 17,599 km pour les plantations d'alignement. Elles représentent des niveaux de réalisations de 17% pour les plantations massives et de 16% pour les plantations linéaires.

Ces taux sont très faibles et très en dessous de la moyenne de 50%.

Type de plantations	Dakar	Guédiawaye	Rufisque	Pikine	TOTAL
Plantations massives (Ha)	6	7	100	22	135
Réalisations en Ha	2,25	1,3	3,08	16	22,63
Taux de réalisation	38%	19%	3%	73%	17%
Plantations linéaires (Km)	4,58	5	90	10	109,58
Réalisation en Km	3,08	2,529	7,99	4	17,599
Taux de réalisation	67%	51%	9%	40%	16%

Difficultés rencontrées et solutions à envisager

L'absence de la prise en main du volet reboisement par les collectivités locales continue de constituer une contrainte majeure, du fait que ce volet fait partie des compétences transférées. Cette contrainte se fait sentir, surtout, au niveau des départements comme Dakar et Guédiawaye. Ce sont des départements dans lesquels les actions de foresterie urbaine, avec l'aménagement des espaces verts, des aires de loisirs et de détente, des plantations le long des artères nécessitent, un appui important en matériel logistique et de protection, en plus d'un soutien pour la sensibilisation des populations.

L'appropriation de ce domaine d'activité par les collectivités locales contribuerait davantage à un meilleur développement de la foresterie urbaine dans la région qui abrite la capitale du Sénégal.

La mise en place tardive des gaines, leur qualité pas des meilleures, ainsi que le recrutement tardif des manœuvres pépiniéristes n'a pas facilité les opérations de production de plants au niveau des pépinières en régie.

L'alimentation en eau de la pépinière de Mbao a été rendue difficile par la panne de la moto pompe qui permet l'alimentation du château d'eau. Cette situation a été amplifiée par un débit faible de la SDE enregistré depuis quelques années maintenant. La finalisation du raccordement au réseau du Poney Club attendue depuis l'année 2007 devient une nécessité. Cette situation problématique de l'alimentation en eau de la pépinière de Hann perdure et nécessite l'acquisition de motopompe neuve, pour sécuriser la production de plants dans la pépinière de Hann.

La collecte de terreau pour les besoins de production de plants dans les pépinières en régie devient une réelle préoccupation du fait de :

- l'éloignement des points de collecte (Malika) ;
- les difficultés dans la mobilisation, à temps, du carburant ;
- de la non disponibilité de camion à l'inspection régionale.

Enfin, la pépinière de Hann contribue de façon significative à appuyer des associations, groupements ou individus qui s'investissent dans les opérations de reboisement en dehors de la région de Dakar. Cela pose un problème crucial d'information et de suivi des réalisations faites.

Enseignements

Les points forts

- l'utilisation des hautes tiges (taille moyenne 1,5m de hauteur) combinée à la bonne pluviométrie de cette année bien répartie dans le temps et dans l'espace, nous a valu une bonne reprise des plants ;
- le repotage de cinquante (50.000) gaines par l'Association SUKUYO Mahikari
- l'implication effective des collectivités locales concernées (Communes de Colobane et de Ouakam) et des populations. Cette forte implication a permis d'adopter le concept du parrainage des arbres pour un meilleur suivi ;
- l'utilisation des gabions pour protéger les plants contre les différentes agressions ;
- le démarrage des plantations avant les premières pluies ;

Les points faibles

- aucune planification n'a été faite avec les écoles et certaines collectivités locales compte tenu de la longue grève des enseignants (5 mois) et de la situation tendue des élections présidentielles qui a duré six (6) mois ;
- insuffisance de la main d'œuvre d'appui et de la durée des contrats (Avril - juillet) ;
- Insuffisance des gaines : 80 000 gaines reçues pour une production prévisionnelle de 500.000 de plants ;
- Insuffisance de moyens logistiques (un seul véhicule) ;
- aucune dotation en produits phytosanitaires, en carburant (transport du terreau et alimentation de la pompe), en semences et en matériels de pépinière ;
- la superficie de la pépinière est réduite à cause des inondations et les mauvaises herbes comme *Imperata cylindrica* ;
- Le volet reboisement est rarement inscrit dans les budgets des collectivités et la mobilisation des ressources financières est souvent difficile ;
- Insuffisance du personnel d'encadrement pour faire face aux sollicitations de plus en plus importantes des partenaires en reboisement ;
- La divagation du bétail cause beaucoup de dommages sur les plantations d'axes.

Recommandations

- Mise en place des intrants et du personnel d'appui dès le mois de février au plus tard ;
- Construction de deux (02) bassins ;
- Construction de planches en béton ;
- Réparer la camionnette (CANTER) pour le transport des plants et de la main d'œuvre pendant de la campagne ;
- Implication des collectivités des collectivités locales dans la production, la plantation et le suivi ;
- Le service des Eaux et Forêts doit accompagner les collectivités locales dans l'encadrement technique, la formation et la sensibilisation ;
- Implanter dans chaque commune d'arrondissement une pépinière ;
- Amener les associations de jeunes à accompagner le service des Eaux et Forêts dans la production de plants (rempotage,...) ;

Conclusion

- Malgré certaines difficultés notées, l'espoir de reverdir toute la région de Dakar est permis. Cela passera nécessairement par une forte implication des collectivités locales et l'appropriation des réalisations par les populations.
- Cette implication des collectivités locales doit être manifeste dans la production, la plantation et le suivi des réalisations.
- Une mise en place de pépinière départementale au niveau des Département de Rufisque et de Guédiawaye.

5.2.5 Gestion de la faune

Permis de chasses délivrés

Nature	Quantité
Permis sportif petite chasse (résident)	1
Permis sp. pte chasse touriste (1 semaine)	
Permis sp. chasse gibier d'eau (résident)	
Taxe d'abattage de phacochères	1

Recettes liées à la chasse

Nature	Quantité	Prix/unitaire	Total
Permis sportif petite chasse (résident)	1	15000	15000
P. sp. pte chasse touriste (1 semaine)	0	0	0
Permis sp. chasse gibier d'eau (résident)	0	0	0
Taxe d'abattage de phacochères	1	15000	15000
TOTAL			30 000

6. CONTENTIEUX

Tableau récapitulatif des P.V. 2012

SITUATION RECAPITULATIVE DU CONTENTIEUX 2012 PERIODE DE JANVIER A DECEMBRE 2012								
TRIMESTRE	N° PV/Date	Contrevenants	Nature/Infraction	Nature Produits saisis	Quantités saisies	Transaction	Vente de saisie	Suite réservée aux procès verbaux dressés
Janvier	01 du 16/01/2012	Alpha Oumar DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	17	150 000	17	Païement transactions forestières
	02 du 27/01/2012	Ibrahima DIOUF	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	125 000	10	Païement transactions forestières
février	03 du 31/01/2012	Aminata DANFAKHA	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	250 000	10	Païement transactions forestières
	04 du 31/01/2012	Birame LOUCAR	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	250 000	10	Païement transactions forestières
	05 du 01/02/2012	Ibra KANE	Dépassement quantité autorisée	charbon	-	130 000	-	2 restitus
	06 du 10/02/2012	Cheikh SECK et Cpagnie	Obstacle accomplissement devoir Agent		-	100 000	-	
	07 du 14/02/2012	Ndiaga MBAYE	Dépassement quantité autorisée	charbon	16	150 000	16	Païement transactions forestières
	08 du 16/02/2012	Mor NIANG et Cpagnie	Coupe essences protégées sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
Mars	09 du 09/03/2012	Mamadou KONTE	Violation dispositions réglementaires		-	125 000	-	Païement transactions forestières
	10 du 09/03/2012	Lamine DIEDHIOU	Violation dispositions réglementaires		-	125 000	-	Païement transactions forestières
	11 du 09/03/2012	Baba Gallé DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	250 000	10	Païement transactions forestières
	12 du 09/03/2012	Bassirou SY	non respect déchargement		-	150 000	-	Païement transactions forestières

	13 du 09/03/2012	Babacar NGETH	Circulation produits forestiers sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	14 du 09/03/2012	Khadim SAMB	Dépassement quantité autorisée	charbon	8	150 000	8	Païement transactions forestières
	15 du 09/03/2012	Alé NDAO	Dépassement quantité autorisée	charbon	8	150 000	8	Païement transactions forestières
	16 du 09/03/2012	Daouda MBODJI	Dépassement quantité autorisée	charbon	7	150 000	7	Païement transactions forestières
	16 du 09/03/2012	El Hadji Aliou BA	Manœuvres frauduleuses		-	100 000	-	Païement transactions forestières
	18 du 13/03/2012	Moustapha DIA	Manœuvres frauduleuses		-	150 000	-	Païement transactions forestières
	11 du 09/03/2012	Mahoudia NDIAYE	Vente saisie	charbon	-	15 000	-	Païement transactions forestières
	14 du 09/03/2012	Moussa DIOUF	Vente saisie	charbon	-	12 000	-	Païement transactions forestières
	15 du 09/03/2012	Alboury DIENG	Vente saisie	charbon	-	12 000	-	Païement transactions forestières
	16 du 09/03/2012	Fatoumata SOW	Vente saisie	charbon	-	10 500	-	Païement transactions forestières
	19 du 15/03/2012	Aliou DIOUF	Transport produits forestiers sans autorisation		-	500 000	-	Païement transactions forestières
	20 du 15/03/2012	El Hajeset MBAYE	Manœuvres frauduleuses		-	500 000	-	Païement transactions forestières
	21 du 02/04/2012	Mousatpha FALL	Dépassement quantité autorisée	bois scié	9 m ³	150 000	9 m ³	Païement transactions forestières
Avril	21 du 02/04/2012	Moustapha FALL	Vente saisie	bois scié	-	150 000	-	Païement transactions forestières
	20 du 15/03/2012	Amadou BARRY	Vente saisie	charbon	-	450 000	-	Païement transactions forestières
	07 du 14/02/2012	Abdou NDIAYE	Vente saisie	charbon	-	24 000	-	Païement transactions forestières

	02 du 27/01/2012	Serigne DIAW	Vente saisie	charbon	-	15 000	-	Païement transactions forestières
	22 du 12/04/2012	Lamine LO	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	120 000	-	Païement transactions forestières
	23 du 16/04/2012	Babacar BOYE	Manœuvres frauduleuses	charbon	-	150 000	-	Païement transactions forestières
	24 du 23/04/2012	Ngagne NIASS	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	110 000	-	Païement transactions forestières
	25 du 24/04/2012	Cheikh NDIAYE	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	120 000	-	Païement transactions forestières
	26 du 25/04/2012	Moustapha SOGUE	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	120 000	-	Païement transactions forestières
	27 du 25/04/2012	Ngalla DIOP	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	120 000	-	Païement transactions forestières
	28 du 27/04/2012	Amadou Lamarana DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	15	150 000	15	Païement transactions forestières
	29 du 27/04/2012	Mamadou DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	15	150 000	15	Païement transactions forestières
Mai	30 du 30/04/2012	Abdoulaye BALDE	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	125 000	10	Païement transactions forestières
	31 du 02/05/2012	Salioù GAKOU	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	32 du 11/05/2012	Baba SALL	Altération domaine forestier		-	250 000	-	Païement transactions forestières
	33 du 21/05/2012	Abdoulaye BARRY	Vente saisie (vente contre inconnu)	charbon	75	112 500	75	P.V contre inconnu
	34 du 21/05/2012	Oumar SOW	Violation dispositions réglementaires		-	75 000	-	Païement transactions forestières
	35 du 25/05/2012	Djiby SECK	Manœuvres frauduleuses (violation dispo. Régl.)		-	300 000	-	Païement transactions forestières
	36 du	Djiby NIANG	Manœuvres frauduleuses (violation		-	500 000	-	Païement transactions

	25/05/2012		dispo. Régl.)					forestières
	36 du 25/05/2012	Djiby NIANG	Vente saisie	bois artisanal	60 stères	320 000	60 stères	Païement transactions forestières
Juin	37 du 31/05/2012	Mouhamed FALL et Cpagnie	Coupe essences protégées sans aautorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	38 du 13/06/2012	Mbaye NIANG	Coupe essences protégées sans aautorisation		-	75 000	-	Païement transactions forestières
	39 du 15/06/2012	Abdoulaye WADE	Obstacle accomplissement devoirs Agent		-	80 000	-	Païement transactions forestières
	40 du 22/06/2012	El Hadji Mamadou DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	10	150 000	10	Païement transactions forestières
Juillet	41 du 28/06/2012	Ablaye DIOP	Dépassement quantité autorisée	charbon	20	175 000	20	Païement transactions forestières
	42 du 06/07/2012	Bada THIAM	Coupe essences protégées sans autorisation		-	250 000	-	Païement transactions forestières
	43 du 10/07/2012	Mamadou DIALLO	Violation dispositions réglemntaires (coupe sans autorisation)		-	60 000	-	Païement transactions forestières
	44 du 20/07/2012	Mouhamadou Mansour FALL	Refus d'obtempérer		-	50 000	-	Païement transactions forestières
Août	45 du 30/07/2012	Matar DIOP	Altération domaine forestier (prélèvement sable carrière)		-	1 000 000	-	Païement transactions forestières
	46 du 03/08/2012	Djiby DIOUF	Circulation produits forestiers sans permis		-	500 000	-	Païement transactions forestières
Septembre	47 du 14/09/2012	Mamadou POUYE	Coupe essences protégées sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	48 du 18/09/2012	Cheikh Tidiane SECK et Moustapha NGOM	Coupe essences protégées sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	49 du 21/09/2012	Lasana DIALLO	Endommagement plants exodiques forestiers		-	128 000	-	Païement transactions forestières
Octobre	50 du	Abdoulaye DIA	Dépassement quantité autorisée	charbon	11	160 000	11	Païement transactions forestières

	15/10/2012							
	51 du 19/10/2012	Khadim DIAGNE et Cpagnie	Manœuvres frauduleuses (vente saisi)	charbon	-	500 000	-	Païement transactions forestières
	52 du 22/10/2012	Abou Malick DIALLO	Dépassement quantité autorisée	charbon	-	250 000	-	Païement transactions forestières
	52 du 22/10/2012	Ousmane TOP	Vente saisie	charbon	92	138 000	92	Païement transactions forestières
	53 du 24/10/2012	Sadia SECK et Cpagnie	Manœuvres frauduleuses		-	100 000	-	Païement transactions forestières
Novembre	54 du 31/10/2012	Samba DIALLO	Dépassement quantité autorisée	Fruits Ditakh	-	150 000	-	Païement transactions forestières
	55 du 31/10/2012	Modou FALL	Dépassement quantité autorisée	Fruits Ditakh	-	150 000	-	Païement transactions forestières
	56 du 31/10/2012	Birane SARR	Dépassement quantité autorisée	Fruits Ditakh	-	150 000	-	Païement transactions forestières
	53 du 24/10/2012	Moussa TRAORE	Vente saisie	bois scié	20 planches Dimb	90 000	20 planches Dimb	Païement transactions forestières
	57 du 13/11/2012	Modou Bousso NDOYE	Dépassement quantité autorisée	Fruits Ditakh	-	100 000	-	Païement transactions forestières
	50 du 15/11/2012	Ibra SOW	Vente saisie	charbon	-	16 500	-	Païement transactions forestières
Décembre	58 du 30/11/2012	Malick DIOUF	Vente saisie (P.V contre inconnu)	charbon	27 GM 1 PM	110 000	27 GM 1 PM	P.V contre inconnu
	59 du 10/12/2012	Mamadou HANN	Coupe et emondage sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
	60 du 10/12/2012	Badou NDOYE et Lamotte NDOYE	Coupe essences protégées sans autorisation		-	50 000	-	Païement transactions forestières
					371 sacs 1/2 soit 186 Quintaux	11 848 500		
TOTAL DES SAISIS					60 Stères Bois artisanat			

	9 m ³ Bois scié			
	20 planches Dimb			

7. RECETTES FORESTIERES

	MONTANT DES RECETTES CONTENTIEUSES		MONTANT DES RECETTES VENTES SAISIES	N° ET DATE QUITTANCE TRESOR	TOTAUX
MOIS	FORESTIERE	CHASSE			
JANVIER	275 000			n°1912000430 du 31/01/2012	275 000
FEVRIER	930 000			n°1912000850 du 01/03/2012	930 000
MARS	2 400 000		49 500	n°1912001280 du 30/03/2012	2 449 500
AVRIL	1 190 000		639 000	n°1912001691 du 30/04/2012	1 829 000
MAI	1 300 000		432 500	n°1912002118 du 31/05/2012	1 732 500
JUIN	355 000			n°1912002474 du 28/06/2012	355 000
JUILLET	535 000			n°1912002768 du 30/07/2012	535 000
AOUT	1500000			n°1912003187 du 29/08/2012	1 500 000
SEPTEMBRE	228 000			n°1912004086 du 28/09/2012	228 000
OCTOBRE	510 000		638 000	n°1912004517 du 30/10/2012	1 148 000
NOVEMBRE	550 000		106 500	n°1912004823 du 28/11/2012	656 500
DECEMBRE	100 000		110 000	n°1912005298 du 31/12/2012	210 000
	9 873 000	0	1 975 500		11 848 500

8. EXECUTION DU BUDGET

Budget EQUIPEMENT

NATURE	ALLOUE	DEPENSE	RELIQUAT
Eau	50 000	0	50 000
Electricité	200 000	0	200 000
Frais mission intérieur du pays	700 000	0	700 000
Téléphone	200 000	126 000	74 000
Entretien et réparation véhicules	1 000 000	1 000 000	0
Fournitures de bureau	1 500 000	1 500 000	0
Consommables informatiques	1 800 000	0	1 800 000
Carburant	3 000 000	0	3 000 000
Autres fournitures	2 000 000	0	2 000 000
Abonnement	200 000	174 000	26 000
Autres prestations de services	53 757 000	53 756 433	567
TOTAL BUDGET IREF DAKAR	64 407 000	56 556 433	7 850 567

Secteur de Dakar

Evolution budget secteur Dakar

NATURE	ALLOUE	DEPENSE	RELIQUAT
Electricité	300 000	0	300 000
Téléphone	240 000	0	240 000
Entretien et réparation véhicules	600 000	600 000	0
Fournitures de bureau	1 000 000	999 998	2
Consommables informatiques	1 000 000	999 998	2
Carburant	1 600 000	0	1 600 000
Autres achats bien et Services	1 000 000	999 998	2
TOTAL BUDGET S. DAKAR	5 740 000	3 599 994	2 140 006

Secteur de Pikine

NATURE	ALLOUE	DEPENSE	RELIQUAT
Eau	50 000	0	50 000
Electricité	200 000	0	200 000
Téléphone	200 000	0	200 000
Frais mission intérieur du pays	200 000	0	200 000
Entretien et réparation véhicules	600 000	599 440	560
Fournitures de bureau	900 000	899 750	250
Consommables informatiques	900 000	899 750	250
Carburant	1 200 000	0	1 200 000
Autres fournitures	700 000	699 999	1
TOTAL BUDGET S.PIKINE	4 950 000	3 098 939	1 851 061

Secteur de Rufisque

NATURE	ALLOUE	DEPENSE	RELIQUAT
Eau	50 000	0	50 000
Electricité	200 000	0	200 000
Frais mission intérieur du pays	250 000	0	250 000
Téléphone	200 000	126 000	74 000
Entretien et réparation véhicules	800 000	799 450	550
Fournitures de bureau	700 000	699 091	909
Consommables informatiques	900 000	899 160	840
Carburant	1 200 000	1 199 513	487
Autres fournitures	900 000	698 560	201 440
TOTAL BUDGET_S. RUFISQUE	5 200 000	4 421 774	778 226

Secteur de Guédiawaye

NATURE	ALLOUE	DEPENSE	RELIQUAT
Eau	50 000,00	0	50 000
Electricité	200 000,00	0	200 000
Téléphone	200 000,00	0	200 000
Entretien et réparation véhicules	600 000,00	598 260	1 740
Fournitures de bureau	1 300 000,00	1 298 796	1 204
Consommables informatiques	1 000 000,00	997 100	2 900
Carburant	1 100 000,00	0	1 100 000
Autres fournitures	500 000,00	496 780	3 220
TOTAL BUDGET S.GUEDIAWAYE	4 950 000,00	3 390 936	1 559 064

De façon générale, la gestion du budget de l'année 2012 a été très difficile du fait de certaines contraintes liées aux exigences de la société TOTAL qui a exigé d'être effectivement payé avant livraison. Or, la règle administrative c'est le paiement du service effectué ; en d'autres termes le paiement après livraison. Cette exigence qui, pendant longtemps était brandie a été appliquée durant l'année 2012, la société justifie sa position compte-tenu des nombreux engagements de l'Etat non encore effectivement réglés.

Par ailleurs, les demandes de renseignements de prix publiées dans le journal de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Dakar avaient permis de sélectionner deux fournisseurs au niveau régional, pour les rubriques « Fournitures de bureau » et « Autres Consommables informatiques ». Certains échantillons avaient été présentés, sur notre demande, pour vérifier leur qualité ; Mais, en fin de compte, il est apparu que le fournisseur ne pouvait effectuer les livraisons. Cette situation étant connu pour la première fois cette année ne nous a pas permis de prendre à temps de solutions alternatives.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SITUATION DU PERSONNEL

Personnel fonctionnaire/ décisionnaire

N°	Prénom et Nom	Grade	Mle Solde	Fonctions
Inspection				
1	Pa Assane NDIOUR	IEF	368 516/ E	Chef d'inspection
2	Ibrahima Ndiaye	ITEF	515 408/C	Adjoint/ Chef DAPF
3	Moussa Fall	ATEF	353 138/E	Responsable CIRF
4	Mademba Sy	ATEF	372 060/ D	(longue malade)
5	Makhète Ndiaye	GPN	603 664/C	Chef du Poste de Santé
6	Aliou Sylla	GPN	618 595/L	Aide - infirmier
Secteur Dakar				
	Prénom et Nom	Grade	Mle Solde	Fonctions
1	Matar DIONE	ITEF	510 391 /F	Chef secteur de Dakar
2	El Hadji Babacar Cissé	ATEF	513725/C	Chef Brigade centrale
4	Mamadou Lamine Faye	ATEF	353 136/C	En servie au PAD
5	Cheikh Seck	ATEF	359 463/F	En servie au PAD
6	Moussa Sow	ATEF		Aéroport LSS
8	Abdoulaye Tall	ATEF	502 120/H	Aéroport LSS
Secteur Guédiawaye				
	Prénom et Nom	Grade	Mle Solde	Fonctions
1	Lucien NDECKY	ITEF	380 485/F	Chef Secteur
2	Heusmane Coulibally	ITEF	353 134/A	Chargé suivi bande filao
3	Doume Pathé Ndiaye	ATEF	374 848/L	Chef Brigade centrale
Secteur Pikine				
	Prénom et Nom	Grade	Mle Solde	Fonctions
1	Moussa Fall	ITPN	379 574/C	Chef secteur Pikine
2	El Hadji Ndiaye	ATEF	574 674/C	Chef Brigade centrale
3	Bruno Koupaky	ATEF	504 207/Z	Chef Brigade forestière Mbao
4	Seydina Issa Niang	ATH	366 081/J	Responsable pépinière Mbao
Secteur Rufisque				
	Prénom et Nom	Grade	Mle Solde	Fonctions
1	Alioune NDOUR	ITEF	368 518/G	Chef secteur Rufisque
2	Amadou Sandigui	ATEF	502 528/D	Chef Brigade Bambylor
3	Mamadou Diémé	ATEF	512 742/A	Chef Triage Sébikhotane
4	Souleymane Goudiaby	ATEF	504 206/A	En service au Poste contrôle

5	Khassoum Sow	ATEF	379 587/A	En service au Poste contrôle
6	Ibrahima Diallo	ATEF	502 511/B	En service au Poste contrôle
7	Bassirou Seck	ATEF	362 302/F	En servie au PAD
8	Babacar Ndao	ATPN	365 722/E	En servie à la Gare/Transrail
9	Abdou Karim Niang	ATEF		Adjoint C. Secteur Rufisque
10	Oumar Sy	ATEF		
11	Iba Saly Thioune	ATEF	374 676/E	En service au Poste contrôle
12	Sérigne Mbacké Sène	ATEF	384 914/M	En service au Poste contrôle

- IEF : 01 Ingénieur des Eaux et Forêts ;
- ITEF : 05 Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts ;
- ITPN : 02 Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux ;
- ATEF : 19 Agent Technique des Eaux, Forêts ;
- ATPN : 00 Agent Technique des Parcs Nationaux ;
- ATH ; 03 Agent Technique d'Horticulture.

Personnel de soutien

N°	PRENOMS ET NOM		FONCTION	POSTE D'AFFECTATION
1	Sokhna	MBAYE		
2	Mariama	NDIAYE	Secrétaire	IREF/Dkr
3	Oumar Abou	DIOP	Secrétaire	Secteur Guédiawaye
5	Sidy	TOURE	Chauffeur	IREF/Dkr
6	Talla	POUYE	Chauffeur	BNC/DEFCCS/Dkr
7	Papa Amadou	DIOP	Chauffeur	Secteur Guédiawaye
8	Ibrahima	KANE	Agent administratif	IREF/Dkr
9	Amadou	BA	Chauffeur	IREF/DAKAR
10	Caro	SEYDI	Chauffeur	Secteur Dakar
11	Yoro	NDIAYE	Secrétaire	Secteur Dakar
12	Badou	GASSAMA	Chauffeur	Secteur Rufisque
13	DJIBRIL	COLY	Gardien de forêt	Secteur Pikine
14	Modou Codé	NGUER	Gardien de forêt	Secteur Pikine
15	Amadou B	SANOU	Gardien de forêt	Secteur Pikine
16	Robert	NGOM	Gardien de forêt	Secteur Pikine
17	El Hadji	BA	Gardien de forêt	Secteur Guédiawaye
18	Abdoulaye	DIALLO	Gardien de forêt	Secteur Rufisque
19		NDIOUR	Sécretaire	

Evolution du personnel

Départ

Prénoms & Nom	Grade	Position actuelle	Position antérieure
Papa Assane NDIOUR	IEF	IREF Kédougou	IREF Dakar
Lucien NDECKY	ITEF	Bignona	Chef de secteur de Guédiawaye
Ibrahima NDIAYE	ITEF	Chef de secteur de Guédiawaye et Adjoint	Adjoint-IREF et chef DAPF

Arrivée

Prénoms & nom	Poste antérieur	Nouveau poste
Racine DIALLO	Coordinateur de la CEPS	IREF Dakar

Personnel fonctionnaire/ décisionnaire	Effectifs	
	31-12-année n.....	31-12 années n-1
	37	38
Sous –total	36	38
Personnel de soutien		
	36	36
Sous-total	36	36
Total général	73	74

Personnel pris en charge par le Fonds de l'Environnement

Madame Mimi Soukeïna BATHILY, Secrétaire. Elle est mise à la disposition du Centre d'Education environnemental (CEE) sis au Parc forestier de HANN

Personnel temporaire pris en charge par le PADF et le BCI dans le cadre de l'appui aux activités de pépinière (Hann et Mbao).

Pour les besoins de l'exécution de la campagne, du personnel temporaire est recruté pour une durée moyenne de six mois, correspondant principalement à la période de production de plants.

Personnel Contractuel des pépinières

Effectif personnel pépiniériste

N°	PRENOMS ET NOMS	FONCTION	POSTE D'AFFECTATION
	PEPINIERE DE HANN		
01	Daouda NGOM	Chef d'équipe	Pépinière Hann
02	Baïdy NDIAYE	--	--
03	Modou NDIAYE	--	--
04	Seck GNINGUE	--	--
05	Ngagne GAYE	--	--
06	Aliou Dado BA	--	--
07	Tahir FALL	--	--
08	Abou DIOP	Technicien horticole	--
	<u>PEPINIRE DE MBAO</u>		
09	Moustapha DIEYE	Pépiniériste	Pépinière Mbao
10	Ousmane BADJI	--	--
11	Younousse NDIAYE	--	--
12	Matar SY	--	--
13	Alioune CISSE	--	--
14	Malang BADJI	--	--
15	Mohamadou M. SECK	--	--

Mouvement du personnel

Désignation	Effectifs			31/12/2010
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	
Ingénieurs des Eaux et Forêts	1	1	1	1
Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts	7	6	6	5
Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux	1	2	2	0
Agents Techniques des Eaux et Forêts	24	23	23	21
Agents Techniques des Parcs Nationaux	1	1	1	1
Gardes des Parcs Nationaux	1	1	1	1
Techniciens Horticoles	3	3	3	3
Agents de santé	2	2	2	2
Comptable	1	1	1	1
Secrétaires	5	5	5	5
Chauffeurs **	6	6	6	6
Surveillants de Forêts	5	5	5	5
Pépiniéristes	15	15	15	15
Agent administratif	1	1	1	1
Planton	1	1	1	1
TOTAL	74	73	73	68

ANNEXE 2 : MATERIEL ROULANT

Véhicules

Marque et type	Immatriculation	Utilisateurs	Etat
Hino	AD 5379	Secteur Dakar	En panne
Camion Benne	AD 5378	Epave	Epave
Camion citerne	AD 2496	En Panne	En panne Bon
Toyota Prado	AD 11143	IREF/DK	Passable
Toyota Prado	AD 25 92	Secteur de Pikine	Bon
Toyota dble cabine	AD 2596	Secteur de Dakar	Bon
Toyota dble cabine	AD 11352	Secteur Guédiawaye	Passable
Toyota dble cabine	AD 2559	Secteur de Rufisque	En panne
Mutshibushi L 200	AD 7470	Brigade régionale	Epave
Volvo	AD 2397	Epave	Epave
Peugeot 405	8529 TTB1	Epave	

Motos

Marque et type	Immatriculation	Utilisateurs	Etat
Yamaha 125	AD 11205	Secteur de Pikine	Panne
Yamaha 125	8 NU 608 IT	Pépinière de Hann	En panne
Yamaha 125	AD 11205	Pépinière de Mbao	En panne
Honda 125	AD 6288	Régie Forestière Mbao	En panne
Yamaha 125	AD 11192	Brigade A.L.S.S	Bon
Yamaha 125	AD 11166	Brigade de Sébikhotane	Passable
Yamaha 125	AD 11177	Brigade de Bambilor	Passable
Yamaha 125	AD 11233	Secteur Guédiawaye	Passable
Suzuki	AD 15 839	Brigade Sébikhotane	Neuf
Suzuki	AD 15840	Poste de santé	Neuf

En plus de ces motos de marque Yamaha et Suzuki, trois (03) moto tout-terrain ont été affectées aux secteurs de Guédiawaye, Pikine et Rufisque, pour les besoins de surveillance de la bande de filao. Ces engins n'étant pas immatriculés, les références portent sur les numéros de châssis. La situation se présente comme suit :

- N° LC 171 FMM FC 045335, Guédiawaye ;
- N° LC 171 FMM FC 145124, Pikine ;
- N° LC 171 FMM FC 050136, Rufisque.

ANNEXE 3 : INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS

L'Inspection régionale des Eaux et Forêts de Dakar est située à l'intérieur du Parc forestier de Hann dans un bâtiment réfectionné en 2004. En plus de l'Inspection régionale, le bâtiment abrite la Direction des Parcs Forestier et Zoologique de Hann et le secteur forestier de Dakar. Le secteur de Pikine est, quant à lui, localisé dans la forêt classée de Mbao. Dans le département de Guédiawaye, le Secteur est

logé dans la Sous- préfecture des Niayes. A Rufisque, le secteur qui occupait deux pièces dans un bâtiment conventionné, où sont aussi logés d'autres services administratifs a été sommé de quitter pour cause de vétusté des locaux.. Le Poste contrôle de Bargny est abrité dans un bâtiment appartenant à la mairie de ladite localité qui menace régulièrement de le reprendre. C'est dire qu'au niveau des départements, un problème crucial de locaux et de mobilier de bureau se pose.

La Brigade forestière de Sangalkam est abritée dans le Centres d'Appui au Développement local (CADL) ex Centre d'expansion Rurale et Polyvalent (CERP) et celle de Sébikhotane est abritée dans la Mairie de Diamniadio. Là aussi, le Maire envisage la récupération du local mis à la disposition du service, pour abriter la brigade forestière.

Le service dispose à Diamandio d'un terrain d'un demi-hectare, entièrement clôturé avec un mur en ciment.

De façon générale l'implantation de locaux propres au service devient une nécessité dans le département de Rufisque et Guédiawaye. Ceci permettrait de mettre les agents dans de bonnes conditions de travail.

ANNEXE 4 : MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU

TABLEAU INVENTAIRE MATERIEL DE L'IREF DE DAKAR

[illegible]

Chaises					04	03	04					02	13	
Chaises roulantes					02								01	
Chaises visiteurs ou de réunion					10			01		02	01	02	12	
Fauteuils					02			01					02	
Fauteuils secrétaire												01	01	

ANNEXE 5 : PARTENAIRES DU SERVICE

Aucun